

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 17 décembre 1918.

N° 12.

LÉGISLATION DU CANADA POUR LA GUERRE ET POUR LA PAIX

LE PROBLÈME DE L'HABITATION ET SA SOLUTION

Un comité important est autorisé à régler avec les provinces la question du logement.

CONSEILLER EXPERT ADJOINT.

Un comité spécial dont l'hon. M. Rowell, président du Conseil privé, est le président, vient d'être nommé pour définir les principes généraux de tout projet d'habitation et pour agir directement de concert avec les autorités provinciales afin d'employer sans délai les sommes d'argent appropriées par l'arrêté en conseil du 3 décembre 1918. L'arrêté en conseil suivant, autorisant ce comité spécial d'habitation, a été adopté le 12 décembre :

Le comité du Conseil privé a considéré un rapport, en date du 10 décembre 1918, du premier ministre intérimaire, à l'effet que par arrêté du Gouverneur général en conseil, en date du 3 décembre 1918, le ministre des Finances a été autorisé, sur la demande à cet effet du gouvernement d'aucune province du Canada, à faire des prêts à tel gouvernement dans le but de promouvoir la construction de maisons d'habitation d'un genre moderne afin de soulager l'état de congestion de la population des villes de leurs provinces respectives, la somme totale de telles avances à toutes les provinces ne devant pas dépasser \$25,000,000.

Dans ledit arrêté en conseil il est en outre stipulé que des avances devront être faites aussitôt qu'un plan général d'habitation aura été adopté après une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province demandant un emprunt en vertu de cet arrêté.

Le ministre fait remarquer que, vu l'importance nationale d'une facilité d'habitation convenable et suffisante, qui affecte vitalement la santé, les mœurs et le bien-être général de la communauté tout entière, il est à désirer que l'aide financière ainsi fournie soit utilisée le plus tôt possible en fournissant les commodités de logement prévues par ledit arrêté en conseil.

Le ministre fait remarquer de plus qu'il serait en conséquence désirable de nommer un comité du cabinet, connu sous le nom de comité d'habitation, qui serait autorisé à considérer sans délai avec les différentes provinces du Canada la question de leur besoin de commodités additionnelles de logement et le programme d'habitation qu'elles ont en vue afin d'en venir avec lesdites provinces à une entente d'après laquelle lesdites sommes d'argent pourraient être utilisées pour fins de construction de logements.

En conséquence, le ministre recommande :

(1) Qu'un comité du Conseil privé, connu sous le nom de comité d'habitation

[Suite à la page 2.]

SIR THOMAS WHITE PASSE EN REVUE LES MESURES DE GUERRE DU GOUVERNEMENT D'UNION

Le ministre des Finances parle de la politique de reconstruction, succédant aux mesures qui ont maintenu notre armée au complet et nous ont conquis une place dans l'industrie des munitions.

PLANS RELATIFS AUX SOLDATS RAPATRIÉS.

Sir Thomas White, ministre des Finances et premier ministre intérimaire, a publié un document exposant la tâche accomplie par le gouvernement d'union durant l'année écoulée.

De l'enregistrement national de juin dernier, il dit qu'il a fourni des renseignements précieux pour le travail de reconstruction. Le ministre a aussi mentionné : le maintien en activité de l'industrie des munitions par des crédits considérables ; l'augmentation de la production agricole due à la campagne du gouvernement ; la taxe additionnelle sur les profits de guerre et sur les revenus ; l'augmentation des revenus du pays et la prospérité évidente de notre population démontrée par le succès du dernier Emprunt de la victoire ; les \$25,000,000 mis de côté par le gouvernement pour être prêtés aux provinces en vue d'améliorer les conditions de logement ; le succès de la Commission des vivres et les pouvoirs accordés aux municipalités de faire des enquêtes en vue de réduire le coût de la vie et de réglementer les profits excessifs ; le règlement des conflits sur les chemins de fer, par une commission canadienne de conciliation.

[Suite à la page 2.]

EXPROPRIATION DE TERRAINS POUR LES SOLDATS DE RETOUR

L'hon. A. Meighen expose les grandes lignes du projet dans un câblogramme au Premier Ministre à Londres.

Les projets du Gouvernement concernant l'établissement des soldats sur des terres sont exposés dans le câblogramme suivant envoyé par l'honorable M. Meighen à sir Robert Borden, à Londres :

" Mon projet tel qu'exposé à la conférence provinciale comprend la présentation en Chambre d'une nouvelle loi concernant l'établissement des soldats, en vertu de laquelle la commission aurait le pouvoir d'acquérir par expropriation ou autrement des terrains dans n'importe quelle province soit directement ou par l'entremise des commissions provinciales. Si ces terres sont acquises par les provinces, nos commissions auront le privilège, pendant un certain temps, de les acheter au prix coûtant, ainsi accordant

la préférence aux soldats sur toutes les terres acquises par ces moyens. Notre commission aura également le pouvoir d'acheter du bétail et des instruments aratoires pour les soldats, et leur fournira aussi des maisons et des plans pour la construction de leurs bâtisses.

On vendra le terrain ainsi acquis aux soldats d'après un plan d'amortissement de vingt ans ou plus à un intérêt de cinq pour cent. La part de terrain accordée à chaque soldat sera limitée par sa valeur, et non par son étendue, et la limite sera de \$5,000. Chaque soldat devra payer comptant un dixième du prix d'achat, avec permission à la commission de dispenser de cette obligation dans certains cas spéciaux."

LE BUREAU DES VIVRES A LEVÉ LES RESTRICCTIONS IMPOSÉES SUR LE SUCRE

On pourra employer le sucre pour les pâtisseries domestiques et les restaurateurs le serviront à table.

ÉVITONS L'EXTRAVAGANCE.

La défense de se servir de sucre pour la confection de pâtisserie française, de biscuits ou gâteaux glacés, pour bonbons à la maison, aussi bien que pour la manufacture de sucre à glacer, a été levée.

On a aussi aboli les restrictions de temps de guerre sur la méthode de servir le sucre dans les cafés et restaurants. A partir du 1er janvier prochain, on pourra se servir de sucre blanc ou granulé pour faire le pain, etc.; de même, aussi, les restrictions sur l'usage du sucre pour la manufacture de conserves, biscuits, gâteaux, pâtes, bonbons, chocolats, sirops de table et autres, préparations médicinales et pharmaceutiques, bières et liqueurs douces, poudres à gelée et à dessert, crème à la glace, et même sur la gomme à mâcher, ne seront plus en vigueur. Pour le manufacturier, le sucre pourra être acheté sans le permis régulier, mais il faut remarquer que les restrictions imposées sur l'usage du bœuf, du beurre et de la graisse dans les cafés et restaurants publics, ainsi que sur l'usage de toute graisse animale par les manufacturiers, restent encore en pleine vigueur.

La cancellation de tant de règlements que la guerre avait imposés sur l'usage du sucre au Canada a été rendue possible par l'amélioration inattendue de nos fonds de réserve, mais le Bureau des vivres désire que le public observe une modération raisonnable et évite tout ce qui pourrait ressembler à de l'extravagance dans l'usage d'aucun de ces articles, parce qu'il devra s'écouler encore plusieurs semaines avant que le service d'approvisionnement et de distribution puisse être comparé le moins au moins aux conditions d'avant la guerre. De fait, le Bureau compte grandement, dans son présent effort pour faciliter l'annulation des règlements, de beaucoup les plus étendus dans notre histoire, sur la cordiale collaboration du public qui avait si bien contribué à les faire observer dans le temps.

LÉGISLATION DU CANADA POUR LA GUERRE ET POUR LA PAIX.

[Suite de la page 1.]

Voici le texte de la déclaration du premier ministre intérimaire :

"Le gouvernement a vigoureusement et impartialement appliqué la loi du service militaire. Comme résultat, nous avons obtenu 80,000 hommes de renforts pour nos troupes outre-mer. Il en a été appelé, en plus, 25,000 qui ont subséquemment été libérés pour raisons de compassion ou autres raisons suffisantes. La police militaire, sous la direction du ministre de la Milice, a vigoureusement fait la chasse aux déserteurs. Depuis la signature de l'armistice les hommes ne sont plus requis pour service militaire, mais le gouvernement continue à poursuivre les insoumis en vue de les amener devant la justice et de les punir pour leur faute.

"Des difficultés sérieuses ont été rencontrées dans certaines sections, dans l'application de la loi, par suite d'un trafic dans l'octroi des exemptions et des congés. Une enquête à fond se poursuit sur ce point, pour que tous les coupables subissent leur procès sans retard.

LES RANGS TENUS REMPLIS.

"Durant les jours critiques du printemps dernier, quand le sort de l'empire et du monde était en suspens dans la balance et qu'un appel pressant fut fait pour des renforts pour aider à arrêter l'avance allemande, le gouvernement, avec le consentement du Parlement, prit des mesures promptes et efficaces afin d'obtenir les renforts nécessaires.

"Le gouvernement a maintenu au complet notre force combattante au front durant tout le cours de la présente année et c'est au cours de cette quatrième et dernière année que nous avons tenu en campagne notre armée la plus considérable et la plus effective; et que le corps expéditionnaire canadien a remporté ses plus grandes victoires. La rupture de la ligne Hindenburg et la prise de Mons sont des faits dramatiques dans la part considérable et décisive prise par les forces du Canada dans les combats victorieux qui ont donné la paix au monde, en renversant les armées allemandes en campagne.

"Durant l'année, le Canada a fourni plus d'hommes entraînés au Corps d'aviation royal, qu'à aucune autre époque de la guerre, et sur ce point il a surpassé, croit-on, toutes les autres parties de l'empire. Le Canada a aussi organisé et armé des bataillons de chars d'assaut, en même temps qu'il augmentait la force et l'effectivité de ses services forestiers, de chemins de fer, etc., en France. Nous avons en plus organisé et envoyé en Sibirie une force expéditionnaire peu considérable mais très effective, pour collaborer avec les forces alliées là-bas.

"Tandis que nos pertes ont été incontestablement lourdes, elles ont été relativement moins élevées, eu égard aux résultats obtenus, que par les années passées, à cause de l'augmentation de notre armée et de l'amélioration de son équipement.

"Aucune troupe en France n'ont été maintenues plus en force et mieux équipées, dans toutes les armes et dans tous les services, que les troupes canadiennes. Ce fait a incontestablement contribué largement aux brillants résultats qu'elles ont pu obtenir au front.

L'INDUSTRIE NAVALE.

L'un des aspects saillants de la politique du gouvernement durant l'année a été l'établissement d'une grande industrie de construction navale. Plus de 40 vaisseaux d'acier ont été commandés pour le compte du gouvernement; le coût total de ces navires et de ceux qui seront mis en chantier l'an prochain s'élèvera à plus de \$60,000,000. L'acti-

tivité des chantiers maritimes du Canada est maintenue à son maximum, fournissant de l'emploi à une armée de travailleurs et soutenant nombre d'entreprises subsidiaires très importantes au point de vue national.

"Les pensions de nos soldats et de leurs dépendants ont été notablement augmentées et élargies. Les indemnités de séparations des veuves et des dépendants des soldats servant outre-mer ont été augmentées. Un département du Rétablissement civil des soldats a été créé; une politique et un plan pour le retour des soldats à la vie civile ont été élaborés. Une Commission d'établissement des soldats sur les terres a été nommée et de grands progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'une politique destinée à procurer des terres pour les soldats et à les aider à s'y établir.

"Le département de la Milice et de la Défense et le ministre des forces outre-mer ont préparé durant l'année des plans de démobilisation, de façon que, aussi tôt que les soldats auront été retirés du service et que des moyens de transport seront disponibles, ils puissent être reconduits au Canada et rendus à leurs familles et à la vie civile.

"Durant l'année, une Commission du commerce de guerre, composée d'hommes d'affaires en vue, a été établie. Par son intermédiaire des services considérables ont été rendus à l'industrie et au commerce canadiens.

"Une mission canadienne de guerre a été établie à Washington et grâce à elle l'industrie manufacturière canadienne et les travailleurs canadiens ont pu bénéficier de commandes obtenues des départements du gouvernement des Etats-Unis et de relations commerciales faciles avec ces départements.

MISSION COMMERCIALE EN SIBIRIE.

"Une mission économique a été envoyée en Sibirie pour étudier les conditions là-bas et préparer les voies à l'extension du commerce canadien. Un travail important et d'un caractère durable a été accompli par le comité de reconstruction et de développement du cabinet en vue de promouvoir l'industrie canadienne et l'extension de notre commerce d'exportation après la guerre.

"A ce sujet, et en vue d'assurer au Canada sa pleine part de commerce né de la restauration des régions d'Europe dévastées par la guerre et de satisfaire en même temps aux besoins de la Grande-Bretagne et des alliés, une mission canadienne de commerce a été établie à Londres, transférée de Washington, avec section permanente à Ottawa, et par elle une part considérable de commerce international nous est déjà assurée.

"De bonne heure cette année, une coopération étroite a été établie entre le travail et le gouvernement pour la solution des problèmes de guerre.

"Un comité spécial, dont font partie des représentants des employeurs et des représentants des employés, a été nommé pour chercher et recommander les mesures à prendre pour améliorer les relations du capital et du travail; le travail a aussi été admis par ses représentants dans le sous-comité du travail du cabinet et dans diverses autres commissions et comités nommés depuis par le gouvernement.

"Une loi a été votée pourvoyant au développement des bureaux de placement provinciaux et à l'établissement de sortes de bureaux de compensation de main-d'œuvre, sous la juridiction fédérale. Une politique industrielle de guerre a été promulguée, et une commission industrielle d'appel constituée, dans laquelle patrons et ouvriers sont représentés.

"Dans son travail de guerre et de reconstruction, le gouvernement a recherché la coopération des femmes du Canada, dont les services désintéressés, dévoués et patriotiques ont occupé une place si importante dans la poursuite de la guerre en notre pays. Dans les divers comités et commissions où elles ont été appelées les femmes canadiennes ont servi avec talent et distinction. L'octroi du droit de vote aux femmes a été l'un des faits les plus marquants de la dernière session.

"Une politique compréhensive d'immigration et de colonisation a été éla-

borée par le ministre de l'Immigration et de la Colonisation et pour l'exécution de cette politique la coopération des gouvernements provinciaux a été obtenue. La législation nécessaire à la mise en pratique de cette politique sera soumise à la prochaine session.

"Le gouvernement a confié les achats de tous les départements du gouvernement à la Commission des achats de guerre, composée d'hommes d'affaires, éliminant de cette façon toutes les préférences politiques dans les achats du gouvernement.

LE PREMIER MINISTRE EN ANGLETERRE.

"Au cours de l'année, le premier ministre et trois de ses collègues ont pris part aux réunions du cabinet impérial de guerre et de la Conférence impériale, à Londres, où des questions de grande importance, touchant la poursuite de la guerre et les problèmes de reconstruction, ont été discutées par des représentants des colonies de la mère patrie.

"Le premier ministre et trois de ses collègues sont actuellement à Londres, en conférence avec les autorités impériales et les représentants des autres dominions et des alliés concernant les travaux de la conférence de paix qui va refaire la carte de l'Europe et prendre des décisions d'importance vitale pour l'humanité tout entière. Le Canada, tout comme les autres parties de l'empire, a un intérêt immédiat et vital dans les délibérations de la conférence de la paix.

"Le gouvernement se rend parfaitement compte de l'ampleur et de la complexité des problèmes à résoudre durant la période de reconstruction, spécialement de ceux qui touchent au réajustement industriel, à la démobilisation, au rapatriement de nos soldats et à la réorganisation de notre système social en harmonie avec le nouvel esprit né de la guerre.

"A cette grande tâche, il apporte la même résolution unanime et ardente qui a marqué ses efforts dans la poursuite de la guerre, et il escompte avec confiance le support unanime aussi de la population de ce pays, pour les mesures constructives nécessaires à l'obtention du but désiré.

CHEMINS DE FER NATIONAUX.

"Le gouvernement a complété le rachat du Canadien-Nord, et groupés tous les chemins de fer nationalisés, y compris l'Intercolonial et le Transcontinental, sous l'autorité d'une commission de directeurs, hommes d'affaires qui administreront ces lignes dans l'intérêt national. Pour coordonner et diriger plus efficacement l'immense trafic né de la guerre, la Commission de guerre des chemins de fer canadiens, composée des officiers supérieurs des principaux chemins de fer canadiens, a été constituée et a rendu d'excellents services, évitant des difficultés sérieuses qui, sans elle, se seraient produites dans le domaine des transports.

"Au cours de l'année, le ministre des Chemins de fer a commandé 185 locomotives, 8,500 wagons de fret, et 100,000 tonnes de rails. D'autres commandes sont en train d'être accordées pour 200,000 tonnes additionnelles de rails et 100 wagons "colonists".

"Pour donner de l'emploi durant la période de démobilisation, le département a fait reprendre les travaux du canal Welland, interrompus par la guerre. De la même façon les travaux seront repris sur la dernière partie du canal de Trent.

"Le gouvernement, en vue de maintenir la production de nos industries de guerre, a nommé un contrôleur des forces hydrauliques, qui a pu diriger la production et la distribution de l'énergie électrique de façon à maintenir les industries de guerre essentielles. Le gouvernement s'est opposé à l'octroi de privilèges de guerre sur le fleuve St-Laurent, à des compagnies privées, et a promulgué par arrêté en conseil sa politique à ce sujet, qui est que les forces hydrauliques des eaux canadiennes du fleuve St-Laurent devront appartenir au gouvernement canadien et être exploitées par lui, comme part du système navigable du Canada et au bénéfice de ses habitants.

CONTRÔLE DES COMBUSTIBLES.

"Pour faire face à la situation créée par la disette de charbon, le gouvernement a augmenté les pouvoirs du contrôleur des combustibles lui donnant autorité non plus seulement sur la distribution du charbon, mais sur sa production, et des mesures ont été prises en vue d'augmenter la production du charbon durant l'hiver actuel.

LE PROBLÈME DE L'HABITATION ET SA SOLUTION.

[Suite de la page 1.]

tation, soit formé comprenant les membres suivants: l'hon. M. Rowell, président du Conseil privé; l'hon. M. Robertson, ministre du Travail; l'hon. M. MacLean, vice-président du comité de reconstruction et de développement; l'hon. M. Crerar, ministre de l'Agriculture. L'hon. M. Rowell devra être le président du comité.

(2) Que ce comité formule les principes généraux à adopter pour tout projet d'habitation afin d'atteindre les fins proposées par ledit arrêté en conseil.

(3) Que le comité se mette en communication avec les gouvernements des différentes provinces du Canada par rapport aux questions ci-dessus mentionnées dans le but de s'entendre avec les gouvernements respectifs desdites provinces sur tout tel projet d'habitation, afin que les sommes d'argent, appropriées par ledit arrêté en conseil du 3 décembre 1918, puissent être appliquées aux fins visées par ledit arrêté.

(4) Que le comité soit autorisé et mis à même de faire et accomplir tous tels actes ultérieurs nécessaires dans le but d'exécuter et de donner plein effet audit arrêté en conseil du 3 décembre 1918.

Le ministre recommande de plus que ledit comité soit autorisé à s'assurer l'aide et la coopération de M. Thomas Adams, le projeteur expert de la Commission de conservation, et de toutes autres personnes ou personnes spécialement qualifiées à conseiller ou assister ledit comité dans l'accomplissement de ses travaux.

Le ministre recommande enfin que toutes les dépenses encourues par le comité soient imputées au crédit des subsides de guerre.

Le comité concourt dans les recommandations ci-dessus et les soumet à l'approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DANS LES RÉGIONS ARCTIQUES.

Le rapport de la Royale Gendarmerie à cheval pour l'année se terminant le 3 septembre 1917, démontre que le fait saillant à noter concernant les régions de l'Arctique consiste en l'expansion du commerce vers l'est dans le golfe Coronation jusqu'à l'embouchure de la rivière Coppermine. L'attrait de nouveaux champs de commerce à exploiter le long de la côte de Nome, aux îles Herschell, a attiré des négociants, qui espèrent faire un négoce profitable avec les Esquimaux, jusqu'ici inaccessibles; ce qui a rendu nécessaire l'établissement d'un poste de gendarmerie à un endroit quelconque le long du golfe Coronation, pour protéger les indigènes, d'après ce que dit le rapport.

Les chantiers maritimes du Japon.

Le Japon occupe maintenant le troisième rang parmi les nations pour l'importance de ses chantiers maritimes; il occupe le cinquième rang pour le tonnage de sa marine marchande. Tel est le renseignement que nous donne le rapport annuel récemment paru du département de la Marine et des Pêcheries. Ce rapport nous dit que le programme de construction navale du Japon pour l'année 1918 comprend 88 navires avec un tonnage total de 644,414 tonnes.

"Pour promouvoir l'économie et l'efficacité nationales, le gouvernement a interdit la fabrication et le commerce interprovincial des liqueurs enivrantes pour la durée de la guerre et un an après.

"Le gouvernement a fait voter une loi plaçant tout le service civil sous l'autorité de la Commission du service civil, et a entièrement éliminé le patronage politique dans les nominations au service de l'Etat.

CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ENQUÊTES SUR LE "COÛT DE LA VIE"

Un nouvel arrêté en conseil remplaçant celui du 3 octobre donne beaucoup plus de pouvoirs aux comités.

Les règlements concernant les comités locaux chargés de fixer des prix raisonnables sont maintenant changés. En vertu de l'arrêté en conseil du 3 octobre, le conseil de toute municipalité était autorisé à nommer un comité de deux ou plus de ses fonctionnaires devant être connu sous le nom de comité des prix raisonnables. On a maintenant mis sur une base différente tant la constitution de ce comité des prix raisonnables que la procédure à adopter. Pour tenir une enquête, il faudra suivre la méthode suivante:

(1) Un conseil municipal devra nommer un comité de trois contribuables résidant dans la municipalité, et qui sera appelé Comité d'enquête sur prix raisonnables. Ce comité fera une enquête préliminaire dans le coût de toute nécessité de la vie spécifiée par le conseil municipal et quant au prix de vente demandé pour ladite nécessité. Les témoignages seront pris sous serment et l'enquête aura lieu à huis clos.

(2) Le comité d'enquête sur prix raisonnables fera rapport au conseil municipal s'il faut prolonger l'enquête.

(3) Si le comité d'enquête sur prix raisonnables recommande de continuer l'investigation, le conseil municipal aura le pouvoir de nommer un comité de trois membres, dont l'un, un juge de la cour de comté ou de district, du comté ou district dans lequel se trouve la municipalité, devra agir comme président. Un autre membre représentera la classe ouvrière ou les consommateurs; le troisième membre représentera le genre de commerce vendant la commodité nécessaire à l'existence qui fait le sujet de l'enquête.

Le comité soumettra son rapport final au ministre du Travail et au conseil municipal. Il devra être de plus publié dans les journaux du district intéressé.

Attendu que dans le but d'empêcher l'augmentation exorbitante du coût de la vie, l'arrêté en conseil C.P. 2461 (du 4 octobre 1918) a été promulgué, mais qu'il s'est révélé certains défauts dans son administration,

Par conséquent, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, à la recommandation du ministre du Travail et en vertu des pouvoirs conférés par la Loi des mesures de guerre de 1914, ou dont le Gouverneur général en conseil est autrement revêtu, de rescinder par les présentes l'arrêté en conseil ci-dessus mentionné (C.P. 2461), et il lui plaît de plus d'établir les règlements suivants, qui sont par les présentes établis en conséquence:

RÈGLEMENTS.

1. Pour les fins des présents règlements l'expression—
"Conseil" signifie le corps dirigeant d'une municipalité.

"Ministre" signifie le ministre du Travail.

"Nécessité de la vie" signifie une denrée ordinaire et de commun usage (soit

fraîche, en conserve, en boîtes, soit autrement traitée), le vêtement et le combustible, y compris les produits, matériaux et ingrédients dont l'un quelconque de ces articles est, en tout ou en partie fabriqué, composé, dérivé ou confectionné, ainsi que tout autre article de dépense domestique ordinaire.

"Municipalité" signifie tout comté, district, canton, paroisse, cité, ville, village (ou toute autre circonscription dans les limites d'une province) régie par un conseil ou autre corps municipal.

"Personne" comprend les individus et les corps constitués en corporation.

2. (1) Nulle personne ne conspirera, s'associera, conviendra ou s'arrangera avec une autre personne

(a) pour limiter les facilités de transport, de production, de fabrication, d'approvisionnement, d'emmagasinage ou de trafic d'une nécessité quelconque de la vie, ou

(b) pour restreindre le trafic ou commerce, ou nuire au trafic ou commerce en ce qui concerne une nécessité quelconque de la vie, ou

(c) pour prévenir, limiter ou diminuer la fabrication ou la production d'une nécessité de la vie, ou pour en élever ou maintenir le prix, ou

(d) pour prévenir ou diminuer la concurrence dans la production, la fabrication, l'achat, l'échange, la vente, le transport, l'assurance ou l'approvisionnement de toute nécessité de la vie.

(2) Rien dans le présent article n'est censé s'appliquer à des sociétés d'ouvriers ou d'employés associés pour leur propre protection raisonnable à tel titre d'ouvriers ou d'employés.

(3) L'article 498 de la loi criminelle, mais seulement en ce qu'il concerne les nécessités de la vie, est censé avoir été rescindé jusqu'à la rescision du présent article des présents règlements.

3. (1) Personne n'accumulera ou soustraira de la vente une nécessité quelconque de la vie au delà de la quantité raisonnablement requise pour l'usage ou la consommation de sa maison ou pour les fins ordinaires de son commerce.

(2) Toute personne qui retient ou offre en vente, ou qui fournit à un prix pour la consommation, soit dans le local qu'il occupe ou ailleurs, une nécessité quelconque de la vie, ne la vendra ou fournira pour la consommation comme susdit à un prix plus élevé qu'il n'est raisonnable et juste; et toute personne qui loue ou retient pour louer ou offre à bail une propriété quelconque, ne la louera à un prix plus élevé qu'il n'est raisonnable et juste.

(3) Toutefois, le présent article ne s'applique ni ne s'étend à l'accumulation ou la réserve par un cultivateur, un jardinier ou autre personne, de produits d'une ferme, d'un jardin, ou d'un autre terrain qu'il cultive. Nul manufacturier, marchand de gros ou commerçant n'est tenu par les prescriptions des présents règlements de vendre à d'autres classes de personnes que celles qui ont l'habitude d'acheter des manufacturiers, des marchands de gros ou des commerçants, respectivement.

La disposition ci-dessus n'exempte nulle personne de responsabilité sous l'empire de l'arrêté de Son Excellence le Gouverneur général en conseil C.P. 597, du 12 mars 1918.

4. Par un avis écrit sous son seing ou le seing de son député, le ministre peut exiger de toute personne qui produit ou emmagasine une nécessité de la vie ou qui en fait le commerce qu'elle fasse et soumette au ministre, dans le délai spécifié dans ledit avis, et telle personne fera et soumettra au ministre un rapport par écrit attesté par serment ou affirmation contenant tous les renseignements que ledit ministre peut exiger concernant la production, la vente, l'achat, l'expédition, l'origine, la destination ou le prix d'une nécessité de la vie produite ou emmagasinée par telle personne ou dont elle fait le commerce.

5. Le ministre a le pouvoir de faire enquête dans les affaires et examiner les

locaux, livres, papiers et documents de toute personne concernant une nécessité de la vie ou le loyer d'un immeuble et pour cette fin le ministre peut nommer un examinateur ou des examinateurs et autoriser par écrit tout examinateur ainsi nommé à pénétrer sur les lieux et à examiner les livres, papiers et documents de telle personne, et à recevoir des dépositions attestées par serment ou affirmation de toute personne que cet examinateur croit avoir quelque connaissance des matières sous enquête, et pour toutes telles fins ledit examinateur a le pouvoir d'un commissaire nommé sous le régime des dispositions de la Partie I de la Loi des enquêtes.

6. Le conseil de toute municipalité peut nommer un comité de trois contribuables résidant dans la municipalité, désignés sous le nom de "Comité d'enquête des prix équitables", qui aura le pouvoir de faire une enquête préliminaire au sujet du prix de revient de toute nécessité de la vie spécifiée par ce conseil et le prix auquel cette nécessité de la vie est offerte en vente ou est vendue dans cette municipalité.

Dans chaque cas où tel comité est autorisé par ce conseil à s'enquérir d'une question quelconque, il peut recevoir les dépositions sous serment et il aura pour cette fin les pouvoirs d'un commissaire nommé sous le régime des dispositions de la Partie I de la Loi des enquêtes.

Cette enquête se fera à huis clos. Immédiatement après l'enquête, le comité fera rapport à ce conseil, déclarant si à son avis et dans l'intérêt public le conseil devrait ordonner une enquête comme ci-dessous prescrit.

7. (1) Au reçu du rapport du comité d'enquête des prix équitables recommandant plus ample enquête, le conseil de cette municipalité peut nommer une commission composée de trois personnes, dont l'une sera un juge de la cour de comté ou de la cour de district du comté ou du district dans lequel la municipalité est située (ce juge étant président de la commission), une autre un représentant de la classe ouvrière ou des consommateurs, et l'autre un représentant des intéressés dans le commerce de la nécessité de la vie qui doit faire le sujet de l'enquête, pour s'enquérir de:

(a) La quantité de telle nécessité de la vie dont le comité d'enquête des prix équitables a fait rapport qui est détenue par telle personne pour vente ou livraison dans les limites de telle municipalité.

(b) La date où cette nécessité de la vie, ou une partie quelconque de telle nécessité de la vie, a été acquise, produite ou apportée dans les limites de cette municipalité.

(c) Le coût de cette nécessité de la vie, y compris tous les frais et dépenses de nature quelconque qui affectent ce coût.

(d) Le prix auquel cette nécessité de la vie est retenue pour la vente dans cette municipalité.

(e) Le prix auquel de l'avis du comité il serait juste et raisonnable de maintenir telle nécessité de la vie pour la vente dans cette municipalité.

(f) La quantité de perte ou de destruction dans cette municipalité de toute telle nécessité de la vie, ainsi que la raison de cette perte ou destruction.

(g) Le loyer équitable de toute maison d'habitation offerte ou location dans la municipalité.

(2) Pour les fins susdites le comité aura les pouvoirs d'un commissaire nommé sous le régime des dispositions de la Partie I de la Loi des enquêtes.

8. Toutes les dépenses légitimes encourues par ledit comité d'enquête des prix équitables, ou par cette commission, seront payables par la municipalité.

9. Dès les enquêtes terminées, ledit comité fera rapport de ses conclusions au ministre et au conseil, et il publiera sous sa signature, dans le journal ou les journaux publiés dans ladite municipalité ou, où il n'y a pas de journal, dans un journal publié dans la localité la plus voisine, le prix équitable pour les consommateurs de cette municipalité des nécessités de la vie à propos desquelles il a fait enquête.

10. Lorsque le conseil est d'avis qu'il a été prouvé qu'il y a eu infraction des

VALEUR DES PÊCHERIES DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

Le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan ont eu une saison fructueuse.

Les pêcheries de la province du Manitoba, comme l'indique le rapport annuel de la branche des pêcheries du ministère du Service Naval, pour l'année 1917-18, ont eu une valeur totale de \$1,390,022; la valeur des bateaux et des appareils de pêche se chiffre à \$407,934; le nombre d'hommes employés a été de 2,049. On a surtout pêché le poisson blanc, le brochet, le "tullibee".

La valeur des pêcheries de la province de la Saskatchewan a été de \$231,916; la valeur des bateaux et des engins de pêche était de \$65,823, et on a employé 1,477 hommes. La prise de poisson blanc a été la plus considérable et on l'évalue à \$126,758; celle du brochet a rapporté \$41,732; celle du brocheton, \$24,833; celle de la truite, \$14,155; celle du "tullibee", \$4,725.

La prise totale de poisson dans la province de l'Alberta pendant la même période est évaluée à \$144,317, dont \$90,472 pour le poisson blanc, et \$18,543 pour la truite. Les équipements valaient \$37,462 et on a employé 714 hommes.

présents règlements, le conseil peut tenter telles poursuites qu'il juge à propos sous l'empire desdits règlements ou il peut ordonner à la commission de remettre la preuve au procureur général de la province dans laquelle cette infraction a été commise pour qu'il tente telle poursuite qu'il jugera à propos.

Sauf dans le cas d'enquêtes faites par telles commissions, en tout temps où de l'avis du ministre il est prouvé qu'il y a eu infraction des présents règlements le ministre peut tenter telles poursuites qu'il juge nécessaire ou remettre la preuve au procureur général de la province dans laquelle cette infraction a été commise pour qu'il tente telle poursuite qu'il jugera à propos.

11. Les poursuites sous le régime des présents règlements ne seront intentées que dans le comté ou la municipalité où quelques-unes ou toutes les nécessités de la vie touchant lesquelles l'infraction a été commise se trouvaient à l'époque où l'infraction a été commise, ou dans le comté où la personne accusée réside ou exerce son commerce.

12. (1) Toute personne qui enfreint une disposition quelconque des présents règlements ou néglige de s'y conformer, est coupable de délit et, sur conviction sommaire ou mise en accusation sous l'empire de la Partie XV de la Loi criminelle, est passible d'une amende n'excédant pas cinq mille dollars, ou d'emprisonnement pour une période n'excédant pas deux ans, ou des deux peines ainsi que spécifié; et tout directeur ou fonctionnaire d'une compagnie ou corporation quelconque qui consent ou qui acquiesce à une infraction par telle compagnie ou corporation d'une des prescriptions des présents règlements, ou au défaut de s'y conformer, est coupable personnellement et cumulativement avec sa compagnie ou corporation et avec ses co-directeurs ou les fonctionnaires qui lui sont associés.

(2) Aux fins du procès dans une poursuite pour une infraction des présents règlements s'appliqueront les prescriptions de l'article 581 de la Loi criminelle, qui autorise le procès sommaire sans jury.

(3) Lorsque des poursuites dans un cas quelconque où une amende est imposée sous l'empire des présents règlements sont intentées à la demande d'une municipalité ou d'un fonctionnaire d'une municipalité l'amende sera payée au trésorier de cette municipalité pour qu'il en soit disposé de la manière que la municipalité ordonnera de temps à autre.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

CONFÉRENCE SUR L'ÉPARGNE DE GUERRE ET CAMPAGNE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE

Le ministre des Finances explique à une réunion de citoyens éminents, à Ottawa, le but de l'entreprise qu'on veut rendre permanente.

TIMBRES D'ÉPARGNES DE GUERRE.

Coût: \$4.00.

On peut se les procurer dans les banques, les bureaux de poste et les principales gares de chemin de fer.

Le gouvernement les rachètera pour la somme de \$5 en 1924.

Ils sont garantis par le crédit du Canada.

TIMBRES D'ÉCONOMIE.

Ils coûtent 25 cents chacun.

Ils donnent le moyen d'acheter un timbre d'épargne de guerre par acomptes.

On peut en échanger seize pour un timbre d'épargne de guerre.

On peut se les procurer aux mêmes endroits que les timbres d'épargne de guerre.

La réunion des membres du comité National des épargnes de guerre, qui étudient avec sir Thomas White la question de la campagne des Timbres d'épargne de guerre, s'est ouverte au Château Laurier, à 2.30 heures, hier après-midi. Sir Herbert Ames, président du comité, présidait. Il y avait des représentants de toutes les provinces, sauf de l'île du Prince-Edouard. Des discours prononcés par sir Thomas White et par Pierre Jay, représentant du trésorier des Etats-Unis, furent les principaux articles du programme de cette réunion.

Sir Thomas White, qui le premier adressa la parole, exprima d'abord sa satisfaction de l'action de ceux qui étaient venus assister à la conférence tenue dans le but d'étudier la grande question de la campagne des Timbres d'épargne de guerre. Il remercia aussi ceux qui avaient prêté leur concours dans l'Emprunt de la victoire pour leur magnifique coopération durant cette campagne qui avait été pour le Canada une source d'honneur et d'avantages. C'était probablement un des plus grands efforts dont on ait été témoin dans l'histoire de la finance. Si l'on tient compte de la population relative et des ressources financières, c'est probablement le plus considérable emprunt de guerre qui ait été fait jusqu'ici. Quatre-vingt-cinq piastres par tête et une somme de \$684,000,000 souscrites dans un pays qui, avant la guerre, n'avait jamais connu un surplus de plus de \$5,000,000, c'est vraiment une chose remarquable.

Grâce à l'Emprunt de la victoire, le Canada a été en mesure de solder sa dette flottante. Il a maintenant consolidé sa dette. Le Canada n'a plus de dette flottante un peu importante, et le paiement d'une grande partie de la dette consolidée, au point de vue de la date d'échéance, a été retardé de 15 ou 20 ans. C'est aussi un grand avantage que les prêts aient été faits en aussi grande quantité.

L'Emprunt de la victoire permettra au Canada d'obtenir des crédits pour son commerce d'exportation. A son avis, la prospérité future du pays dépendra en grande partie de son habileté à ob-

tenir des crédits pour son commerce étranger. Par suite de la situation actuelle de l'échange, il faudra nécessairement obtenir des crédits considérables au Canada. Comme on l'a déjà annoncé, on a fait des arrangements pour obtenir un crédit se chiffant de \$150,000,000 à \$200,000,000 pour les exportations de produits agricoles.

En continuant son discours sir Thomas déclara que les travaux de reconstruction en France, en Belgique, en Serbie et dans les Etats balkaniques feraient surgir un grand nombre de nouvelles industries et que, par suite de ses grandes ressources naturelles, et de l'habileté de ses manufacturiers, le Canada devrait être en mesure d'obtenir une partie considérable de ce commerce; mais il ne pourra le faire que s'il est en mesure de le financer, ce qui veut dire la mise en réserve de crédits financiers pour un certain nombre d'années à venir. Il dit que c'était un grand avantage national que d'avoir, dans des temps comme ceux que nous traversons, une somme de 500 millions appropriée à ces crédits et à la reconstruction domestique.

POURQUOI LA CAMPAGNE A ÉTÉ RETARDÉE.

Parlant directement de la campagne des Timbres d'épargne de guerre, sir Thomas dit qu'elle aurait pratiquement dû être lancée il y a deux ans et qu'il avait fait des arrangements dans ce sens vers le milieu de l'année 1917, mais le comité de l'Emprunt de la victoire pensant que l'on ne pourrait pas conduire ces deux campagnes en même temps avec avantage, il avait accepté cette opinion. Pour cette raison et bien d'autres, la campagne des Timbres d'épargne de guerre a été remise à cet automne. Ayant été inaugurée après la signature de l'armistice, cette campagne souffrira peut-être du manque de stimulant patriotique dont elle aurait joui durant la guerre.

Le travail de la reconstruction s'est présenté subitement au monde entier. Dès les premiers mois de la guerre il a toujours cru qu'il était du devoir de la population de produire et d'économiser. L'augmentation de la production était alors nécessaire afin que le pays pût exporter davantage et ainsi diminuer la balance internationale du commerce contre nous. Economiser davantage était aussi nécessaire, puisque plus le pays économiserait, plus il serait en mesure de vendre aux autres. La production et l'économie marchèrent dans une étroite union. Le peuple canadien commença de bonne heure à augmenter sa production et à économiser, et, comme résultat, il y a eu une transformation remarquable dans la balance du commerce. Une autre raison, sans doute, ce fut les prix élevés. De sorte que, avec une production augmentée, une balance de commerce adverse de près de \$200,000,000 a été convertie en une balance favorable de \$500,000,000 à \$600,000,000. Et le Canada, après deux ans, était en état de pourvoir lui-même à ses propres finances. Le Canada n'aurait pas pu accomplir ce qu'il a accompli durant la guerre sans l'augmentation de la production et l'économie. Sans cela, il n'aurait pas pu envoyer outre-mer les hommes qu'il y a envoyés.

L'ÉCONOMIE, TEL EST LE MOT. D'ORDRE.

La production et l'économie doivent être les mots d'ordre de la période de reconstruction et pendant certain temps à venir. Les Canadiens doivent produire afin de maintenir dans une position favorable la balance du commerce extérieur. Les Canadiens doivent économiser afin de faire face aux obligations de la guerre. Il était probable que le Canada devrait pourvoir lui-même à ses finances. Ce fut un grand avantage de faire nos emprunts au

Canada. L'expérience a prouvé, en Grande-Bretagne, qu'à la suite d'une grande guerre le peuple doit faire face à la situation en travaillant plus fort, et il était probable que c'était ce que le peuple ferait durant cette période.

Il est absolument nécessaire que le peuple pratique l'économie des anciens jours afin que l'on puisse faire face aux exigences de la guerre. Il est vrai que la guerre n'agira pas comme stimulant durant la campagne d'économie de guerre, cependant si on démontre au peuple qu'il lui faut fournir l'argent nécessaire pour faire marcher le commerce du pays, il fera certainement son devoir. Son propre intérêt et l'intérêt national le fera agir ainsi.

La campagne d'économie de guerre différera des campagnes faites lors de l'emprunt de la Victoire ou de l'emprunt de la Liberté. Ces dernières se sont faites vites et d'une manière agressive tandis que la campagne d'économie de guerre consistera plutôt en une propagande continue dans le but d'instruire les gens. Elle aurait une grande valeur au point de vue national, si on réussissait par ce moyen à faire prendre des habitudes d'économie à la génération qui pousse. Elle progressera lentement au début, mais une fois que l'affaire sera en marche je crois que nous pouvons espérer obtenir de bons résultats.

SIR HERBERT AMES.

Sir Herbert Ames dit que la campagne d'économie de guerre n'est pas un nouveau projet. On le fit connaître après l'avoir retardé; c'est une grosse entreprise, mais il n'y a pas lieu de se décourager. Ce problème avait deux aspects—la reconstruction et le fonctionnement. L'organisation est terminée, et il reste maintenant à voir au fonctionnement. On s'est surtout occupé de ce dernier aspect à la conférence. Si la campagne est un succès, ceux qui y auront pris part auront bien mérité de l'Etat et auront rendu un service qui portera des fruits. Les individus en retireront aussi de gros profits. Quatre dollars placés maintenant rapporteront \$5 dans cinq ans, et le pouvoir d'achat de \$5 en 1924 sera beaucoup plus considérable que celui d'aujourd'hui. La conférence a surtout cherché à populariser cette campagne d'économie. Si on obtient ce résultat le tout sera un grand succès. Les comités provinciaux conduiront la campagne comme ils l'entendront, et avec la coopération du public il n'y a pas de doute qu'on réussira.

Pierre Jay, représentant de la Trésorerie des Etats-Unis, dit qu'il était heureux d'être présent et que sa présence était une preuve de l'esprit de coopération qui existe entre les deux pays. Il est frappé de la similarité des problèmes financiers et des programmes des deux pays. Tous les deux il leur fallait exporter des matériaux à l'étranger et financer ce commerce. En ce qui concerne les Etats-Unis cela, pendant un certain temps, se fera par l'entremise du gouvernement. Plus tard il espère que les négociants pourront accepter les obligations étrangères. Il est évident que les pays européens ne pourront pas, pendant un certain temps, exporter assez de marchandises pour payer leurs importations. Ainsi il faudra leur faire crédit. Il constate avec plaisir que le Canada entreprenait une campagne d'économie de guerre. Les Etats-Unis avaient l'intention de faire la même chose, car la Trésorerie et les gens d'affaires le demandaient. A ce sujet les Etats-Unis n'avaient pas encore atteint le maximum de leur développement en ce sens lorsque la paix nous fut donnée. On avait perfectionné des plans qui, dans l'espace d'un an, auraient fait de ce pays un de ceux où l'on pratique le plus l'économie.

AUX ÉTATS-UNIS.

Il est possible que ce projet d'économie de guerre aux Etats-Unis devienne une institution permanente dans le domaine de la finance fédérale. On fera probablement résonner haut la note de l'économie, mais il y a des obstacles à cet appel. On a basé la participation à la guerre sur un idéal élevé, et il semble qu'il faudra mettre de l'avant un idéal quelconque dans toutes les grandes entreprises nationales. Au cours de la guerre, le peuple des Etats-Unis s'est aperçu que sa richesse ne consistait pas tant en actions, obligations et hypothèques, qu'en fermes, fabriques, et dans le travail de ses hommes et de ses femmes. On exprima alors l'opinion que le coût du nécessaire pourrait être diminué dans la proportion que l'on diminu-

ON RÉSERVE LE DROIT DE FIXER LE PRIX DE L'ACIER

Le Bureau du commerce de guerre garde son contrôle pour le cas où des plaintes seraient portées.

Le Bureau du commerce de guerre annonce ce qui suit:

Étant donné le fait que les derniers événements ont apporté plus de liberté au marché de l'acier, et aussi que certaines restrictions ont été ou levées ou modifiées par les Etats-Unis, il ne sera plus nécessaire à l'avenir de s'adresser au Bureau du commerce de guerre pour en obtenir l'autorisation de disposer des stocks d'acier en se servant des formules employées jusqu'aujourd'hui. Il ne sera pas non plus nécessaire de faire des rapports mensuels comme dans le passé. Les marchands et autres intéressés peuvent maintenant disposer de leurs stocks à leur gré. Mais le Bureau se réserve le droit de fixer les prix de l'acier dans le cas où l'on se plaindrait à lui que les prix demandés sont exorbitants.

Commission d'enregistrement du Canada.

La Commission d'enregistrement du Canada se compose actuellement de l'hon. G. D. Robertson, président; de E. McG. Quirk, vice-président; de G. M. Murray, de Tom Moore, de l'hon. F. B. McCurdy, de Phlémon Cousineau, de Mme A. M. Plumpton, de E. L. Newcombe, de J. D. McGregor et de H. C. DeWolf, secrétaire.

rait la production et la vente des articles de luxe.

Au sujet de la reconstruction, M. Jay dit que le problème de la reconstruction ne se posait pas de la même façon aux Etats-Unis qu'en France, qu'en Belgique, et que dans les autres pays dévastés par la guerre, car il n'y avait pas eu de destruction en ce pays. Aux Etats-Unis il ne s'agit que d'un problème de réajustement. De ce côté, il fallait surtout envisager la question des salaires. Depuis le début de la guerre les salaires ont augmenté de beaucoup, ce qui a causé une forte augmentation des prix, et en plus ces salaires élevés ont eu pour résultat de multiplier aussi d'une façon considérable le nombre des achats. En conséquence, le commerce a été très florissant. La classe ouvrière s'opposera probablement au rabaissement des salaires, et il est évident qu'ils ne descendront jamais au niveau qu'ils occupaient avant la guerre. Il faudra donc avec ces salaires élevés produire les articles nécessaires à la vie à des prix qui seront à la portée de tous. Si on pouvait persuader le peuple à être plus raisonnable dans ses achats et ainsi à économiser afin de pouvoir augmenter la production, il serait possible de résoudre ce problème. On pourrait peut-être trouver de ce côté la base d'une campagne permanente d'économie.

Les personnes suivantes étaient présentes: L'hon. Cyrille Delage, Québec; Campbell Sweeney, Vancouver; H. A. Allison, Calgary; John Blue, Edmonton; l'hon. G. A. Bell, Regina; R. K. Scarlett, Regina; John Galt, Winnipeg; Bruce Campbell, Winnipeg; G. M. Reid, London; major Ingram, London; W. M. Birks, Montréal; P. de Martigny, Montréal; W. A. Black, Halifax; J. E. McPherson, Ottawa; Dr Putnam, Ottawa; sir Geo. Burn, Ottawa; capt. J. H. Code, Ottawa.

G. W. Jones agit en qualité de secrétaire-archiviste.

LE COÛT DE LA VIE EST MOINS ÉLEVÉ.

Le coût moyen de l'approvisionnement hebdomadaire de provisions était de \$13.49 au milieu de novembre en comparaison avec \$13.54 en octobre 1918, \$12.10 en novembre 1917, et \$7.96 en novembre 1914, d'après les chiffres que vient de publier le ministère du Travail. Le chiffre d'index pour les prix de gros était de 290.9 pour le mois de novembre en comparaison avec 289.6 pour le mois d'octobre 1918, 247.3 pour novembre 1917 et 135.8 pour novembre 1913.

LES PARCS NATIONAUX DU CANADA CONSTITUENT UN ACTIF DE GRANDE VALEUR

Le rapport du Commissaire des parcs fédéraux indique que si ces parcs étaient développés, ils pourraient devenir une importante source de revenus.

PROGRÈS POUR L'ANNÉE.

Lorsque nous aurons traversé la période de transition de l'état de guerre à l'état de paix et que le monde aura repris sa condition normale, les nations augmenteront leur effort économique, intensifieront la production et le commerce, et développeront et exploiteront, comme jamais elles ne l'ont fait auparavant, toutes les ressources possibles dans le but de solder les dettes de la guerre et de compenser toutes les pertes subies par la guerre. Le Canada doit redoubler ses efforts et profiter des moyens que lui offrent ses ressources naturelles et son actif national.

En envisageant ces considérations au point de vue purement pratique, un grand nombre de personnes ne font pas du tout entrer les parcs fédéraux dans la liste des ressources susceptibles d'un important développement commercial. Mais le rapport du commissaire des Parcs fédéraux pour l'année dernière indique clairement que les parcs, si on les développait au point de vue des attractions qu'ils offrent aux touristes, seraient une source de revenus qui augmenteraient sans cesse et qui les mettraient au rang des grandes sources de richesses de ce pays.

Le rapport fait allusion aux centaines de millions de piastres dépensées chaque année par les touristes et appuie sur le fait que bien que les champs de bataille de France seront la plus grande attraction des touristes durant plusieurs années, les chances qu'offre pour l'avenir le développement des parcs comme attraction pour les touristes dépassent presque tous les calculs qu'on en pourrait faire.

\$1,239,685 ONT ÉTÉ PRÊTÉS AUX SOLDATS D'APRÈS LA LOI

A la fin d'octobre, 975 soldats avaient reçu les octrois du gouvernement—Note explicative du département de l'établissement des soldats.

Les règlements concernant l'octroi des terres fédérales en vertu de l'Acte de l'établissement des soldats sont devenus en vigueur dans le mois de juillet dernier. Les vétérans de la guerre se sont alors inscrits au nombre de 620. Sur ce nombre, 483 avaient déjà pris des homesteads, ce qui porte le total des terres ainsi concédées à 1,103 quarts de section et 176,487 acres. Le 31 octobre des prêts avaient été faits en vertu de l'acte à 975 soldats pour une somme totale de \$1,239,685.

Ces chiffres sont fournis par le Bureau de l'établissement des soldats qui les accompagne d'une note explicative sur le fonctionnement de la loi en réponse à de nombreuses demandes de renseignements qui lui sont venues de la part de soldats actuellement en service ou revenus du front. La note se lit comme suit:

"L'Acte de l'établissement des soldats, passé en 1917, a pour but d'aider au soldat de retour au pays à s'établir sur la terre comme agriculteur et d'augmenter la production agricole du Canada. La loi s'adresse à tous les membres des forces expéditionnaires dont le livret est sans tache ou qui ont été honorablement congédiés; elle s'applique aussi aux membres honorablement congédiés des forces expéditionnaires du Royaume-Uni ou des autres dominions qui ont servi sur le théâtre de la guerre, ou à tous autres membres des armées alliées qui ont été honorablement congédiés après avoir servi sur le théâtre de la guerre et qui étaient sujets britanniques résidents du Canada avant la guerre. Elle s'applique encore aux veuves des soldats remplissant ces conditions mais qui ont été tués à la guerre.

"Il est stipulé dans la loi qu'à ceux qui ont droit aux bénéfices

Le rapport indique aussi que les splendides facilités qu'offre le parc pour les cures en plein air seront un des principaux agents de la restauration des forces physiques et de l'énergie des nerfs épuisés par la tension de la guerre, et qu'au point de vue de l'adaptation du terrain pour les amusements au grand air, les parcs constituent pour l'avenir une source d'avantages immenses en fortifiant et en conservant les forces physiques de la nation. La puissance d'énergie dans les combats et la force d'endurance déployées par les Canadiens au cours de la guerre sont le résultat des associations d'amusements dans les bois, dans les montagnes et de la vie au grand air, et les parcs nous offrent un bon moyen de refaire ces forces en les puisant à leur source première.

ORNÉS PAR LA NATURE.

Les parcs fédéraux jouissent de tous les avantages naturels susceptibles d'attirer les visiteurs. La beauté et la grandeur du paysage ne peuvent être surpassées en au-

qu'elle établit des prêts garantis par une première hypothèque sur leurs terres peuvent être faits pour des sommes ne devant pas dépasser \$2,500. L'usage auquel cet argent doit être employé sera l'achat de terres pour fins d'agriculture, le paiement des dettes contractées au sujet de ces terres, la construction de bâtiments de ferme, l'achat de bestiaux, d'instruments aratoires et de l'équipement nécessaire à l'exploitation d'une ferme.

"Dans le mois de février 1918, un bureau de commissaires a été chargé de l'administration de cette loi.

"Dans le cas de l'établissement de soldats sur des homesteads, la loi s'applique de la même façon que si les terres étaient des propriétés particulières, et à part ses droits civils à un homestead l'octroi supplémentaire d'un quart de section de 160 acres peut être fait à un colon qualifié remplissant les conditions d'établissement.

"Les règlements concernant l'octroi des terres fédérales en vertu de l'Acte de l'établissement des soldats sont en vigueur depuis le 2 juillet dernier, date à partir de laquelle et allant jusqu'au 15 octobre dernier, 620 soldats revenus de la guerre ont obtenu une concession. Sur ce nombre, 483 possédaient déjà des homesteads, ce qui donne un total de 1,103 quarts de section et 176,487 acres.

"Dans chaque province du Canada, il y a un représentant du Bureau et les soldats de retour qui désirent faire un emprunt sur leurs terres d'établissement en n'importe quel endroit qu'elles se trouvent situées peuvent s'adresser à lui. Le travail du bureau a constamment augmenté et le 31 octobre on avait accordé des prêts à 975 soldats pour une somme totale de \$1,239,685."

En d'autres pays où depuis des années les beautés naturelles ont servi les fins du commerce, les paysages scéniques ont l'avantage d'être entourés d'une tradition et d'une association de faits et elles doivent leur renommée à la littérature ou à l'art, mais elles ne surpassent en aucun cas, et bien souvent ne peuvent même égaler le charme romantique et la sauvage grandeur des paysages des parcs fédéraux. Les contours des montagnes du Canada sont tracés avec plus de magnificence et la beauté sylvestre s'y découvre encore plus primitive que celle de l'Europe. Les parcs fédéraux jouissent de qualités et d'avantages particuliers que l'administration des parcs s'est toujours fait un devoir de développer le plus possible, comme le dit le rapport. Le travail d'ornementation du parc de toutes les facilités nécessaires au trafic des touristes a fait de réels progrès en dépit des restrictions imposées par la guerre.

LE DROIT DE PRIORITÉ DISPARAÎT.

Le Bureau du commerce de guerre annonce que le ministre anglais des Munitions a donné avis qu'il n'est plus nécessaire de se conformer au règlement par lequel l'importation de certaines marchandises de la Grande-Bretagne au Canada était sujette à une demande de permis du département de la priorité anglaise, Bureau du commerce de guerre, Ottawa.

PERTE DE TEMPS CAUSÉE PAR LES DIFFÉREND INDUSTRIELS.

La perte de temps causée par les disputes industrielles dans le mois de novembre a été moins considérable que dans le mois d'octobre mais plus grande que dans le mois de novembre 1917, dit une note publiée par le département du Travail. Pendant le mois il y a eu 23 grèves affectant 4,330 personnes et causant une perte de temps de 36,843 jours de travail.

—o—
Environ 100 navires de Prince-Rupert font la pêche au fétan, et au cours du mois de septembre 128 navires entrent dans ce port apportant un total de 1,094,000 livres de fétan.

SUPERFICIE DES PARCS FÉDÉRAUX.

La superficie totale des six parcs nationaux dans l'ouest du Canada est de 8,694 milles carrés. Le parc Jasper seul a une superficie de 4,400 milles carrés, environ deux fois la superficie de l'Île-du-Prince-Edouard. La superficie du parc des montagnes Rocheuses est de 2,751 milles carrés. Ces parcs contiennent une variété de paysages alpins et d'attractions extérieures qui dépasse l'imagination. Une route pour les automobiles de près de 100 milles de longueur pénètre dans le parc des montagnes Rocheuses et est le rendez-vous de plusieurs milliers de touristes, chaque saison. Dans les parcs du Bison et de l'Île-à-l'Elan se trouvent environ 3,000 bisons faisant partie des troupeaux du Canada. Dans les parcs, on entretient la vie sauvage d'une manière intelligente. Des lignes téléphoniques et la surveillance scrupuleuse des gardiens protègent les parcs contre tout danger de destruction par le feu.

Les chiffres compilés par la compagnie du chemin de fer Canadien-Pacifique et cités dans le rapport indiquent qu'un montant de 10 pour cent de l'argent dépensé par les touristes en Europe avant la guerre représenterait \$500,000,000, une somme équivalente à la valeur des récoltes du Canada. "Si ce montant pouvait être amené au Canada chaque année, ajoute le rapport, pensez à tout ce que cela signifierait au point de vue de la prospérité nationale."

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est
adressé gratuitement aux
membres du Parlement, aux
membres des Législatures
provinciales, à la magistrature,
aux journaux quotidiens
et hebdomadaires, aux
officiers de l'armée, aux
maires et aux maîtres de
poste des villes et des vil-
lages, à tous les fonctionnaires publics
et aux institutions qui sont en mesure de
répandre les nouvelles officielles.



Prix de l'abonnement.

Un an. \$2.00
Six mois. 1.00

Tous les chèques, mandats, traites,
doivent être faits payables à: CANADIAN
OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CON-
SEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate
de plus, que, cette guerre étant le fait de
tout le peuple canadien, il est désirable
que le peuple tout entier soit tenu aussi
complètement au courant que possible des
actes du gouvernement concernant la
conduite de la guerre, aussi bien que de
ceux concernant la solution de nos pro-
blèmes domestiques, et pour atteindre ce
but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL
devrait être fondé et publié une fois par
semaine pour faire connaître les mesures
prises par le gouvernement en rapport
avec la guerre, et, d'une façon générale,
la participation à tous les degrés de la
nation à la guerre."

LES TROPHÉES DE
GUERRE CANADIENS

Les Archives canadiennes
montrent en exhibition de
superbes souvenirs de la
guerre.

Après le récit des exploits des sol-
dats, rien peut-être ne rappelle plus
vivement, ni ne raconte mieux leur
valeur, leurs misères et leurs dan-
gers que la vue des trophées de
guerre pris à l'ennemi: canons, aéro-
planes, baïonnettes, grenades, etc.
Ils parlent au peuple, parce qu'ils
disent, d'une façon tangible, la vic-
toire des nôtres et la défaite des ad-
versaires, et ils l'intéressent parce
qu'ils lui montrent comment se fait
la guerre. Ils lui mettent la guerre
sous les yeux. En outre l'histoire
s'écrit de façon aussi intéressante
dans les musées de guerre que dans
les livres. Les uns sont le complé-
ment des autres.

Sur ce point, le Canada fut le pre-
mier à recueillir des trophées et à
en tenir des expositions. Dès 1916 le
directeur des trophées de guerre
commença à réunir des trophées pris
à l'ennemi, armes et matériel. Bien-
tôt, le Canada put se vanter de pos-
séder une collection remarquable de
canons de campagne, de howitzers,
de mortiers de tranchée, de mitrail-
leuses, de fusils, de bombes, d'obus,
de grenades, de casques, de baïon-
nettes, de masques à gaz, de revol-
vers, de pistolets, de balles, de
sabres, d'outils de tranchées, de
gourdes, de gamelles, de dagues, de
casse-tête, de médailles, etc., cap-
turés par les Canadiens dans les
Flandres, à Ypres, Langemark, Kem-
mel, Saint-Eloi et Passchondaele, et
en France à Courcellette, à la ferme

Mouquet, à la tranchée Regina, à
Vimy et à Lens.

En même temps, on forma une très
intéressante collection d'affiches ca-
nadiennes, anglaises, françaises, ita-
liennes et russes concernant tout ce
qui se rapporte à la guerre. On
réussit à mettre la main sur un cer-
tain nombre d'affiches et de procla-
mations allemandes, posées par l'en-
nemi en Belgique qui forment un do-
ssier de première valeur pour prouver
sa façon cruelle de faire la guerre.
Entre autres, on y trouve des procla-
mations condamnant les otages à mort,
ainsi que l'ordre qui ordonna de fusiller
Edith Cavell.

Vers la même date, le gouverne-
ment français présenta au Canada,
en témoignage d'amitié, un assorti-
ment considérable de trophées de
guerre, comprenant entre autres
choses un monoplan, deux canons de
75, et une série d'uniformes français.
Sir Douglas Haig fit un cadeau per-
sonnel de plusieurs objets d'un inté-
rêt spécial et le gouvernement an-
glais ajouta un aviatik allemand,
des débris de zeppelin et un certain
nombre d'objets de guerre curieux.

Il y eut une exposition de ces tro-
phées de guerre d'abord à Ottawa et
ensuite à Montréal, les recettes étant
versées à la Croix-Rouge. Au cours
de l'automne de 1917, la collection
s'enrichit d'un grand nombre de
pièces et il y eut encore de nouvelles
ajoutations au début de 1918.

En mars dernier, à la demande du
Comité d'emprunt de guerre du
Maryland, les trophées de guerre ca-
nadiens furent exposés à Baltimore
pour aider à la campagne. L'hono-
rable M. Burrell, secrétaire d'Etat,
ouvrit l'exposition, et la semaine sui-
vante, le président des Etats-Unis
lança l'Emprunt de guerre avec son
fameux discours de Baltimore, pro-
noncé au milieu des trophées du Ca-
nada. L'exposition attira de grandes
foules: 500,000 personnes visitèrent

l'endroit et on recueillit \$200,000 de
souscriptions dans l'édifice même.

Appréciant le grand effet de l'ex-
position de Baltimore, les Etats-Unis
demandèrent au gouvernement de la
Puissance le prêt des trophées de
guerre canadiens. Depuis mars, ils
sont exposés avec ceux des autres
nations alliées, dans différentes
villes, San Francisco, Los Angeles,
Chicago, etc. Ils attirèrent des foules
énormes. Rien qu'à Chicago, 1,975,-
000 personnes payèrent le prix d'en-
trée et furent ainsi à même de con-
stater les glorieux exploits de nos
troupes.

A la même époque, cet été, on for-
mait en Angleterre, grâce à lord
Beaverbrook, une autre collection de
trophées de guerre, qui fut envoyée
au Canada. Exposée d'abord à Qué-
bec, Ottawa et Port-Arthur, elle est
maintenant à Winnipeg, faisant le
tour de l'Ouest jusqu'à la côte du
Pacifique.

Les deux collections, après leur
tourné, retourneront à Ottawa et on
agit actuellement le projet de les
loger finalement dans un musée de
guerre qu'on construirait dans la ca-
pitale du pays à la mémoire de l'ar-
mée et du peuple canadien.

POSITION DES CULTI-
VATEURS CONSCRITS.

Il y a quelque temps, le ministre de
l'Agriculture avait choisi des repré-
sentants dans les différents districts mi-
litaires du Dominion, afin de procurer des
congrès aux conscrits qui étaient des cul-
tivateurs de bonne foi ou des garçons
de ferme dont les services étaient re-
quis par les nécessités de la production.
Maintenant que la guerre est finie les
services de ces agriculteurs ne sont plus
requis et ils ont tous reçu un avis à cet
effet.

Les conscrits qui désirent être licen-
ciés immédiatement doivent s'adresser
aux officiers commandants de leurs or-
ganisations militaires et non pas aux
représentants du ministère de l'Agricul-
ture.

PLUS DE TROIS MILLIONS DE PERTES ANGLAISES

On a déclaré à la Chambre des communes anglaise, le 19 novembre, que les chiffres connus sur les pertes causées par la guerre sont encore nécessairement incomplets, et qu'il faudra attendre quelque temps pour avoir des données exactes sur cette question. On donne les chiffres suivants connus au 10 novembre, et comprenant les troupes des dominions et des Indes employées sur les différents théâtres de la guerre.

Théâtre des hostilités	Tués (compris les morts de blessures ou autres causes).		Blessés.		Disparus (y compris les prisonniers de guerre).		Totaux.	
	Officiers.	Autres grades.	Officiers.	Autres grades.	Officiers.	Autres grades.	Officiers.	Autres grades.
France	32,769	526,843	83,142	1,750,203	20,846	315,849	126,757	2,592,895
Italie	86	911	334	4,612	38	727	458	6,280
Dardanelles	4,785	31,737	3,010	75,808	258	7,431	5,053	114,676
Salonique	285	7,330	818	16,058	114	2,713	1,217	26,101
Mésopotamie	1,340	29,769	2,429	48,686	566	14,789	4,335	93,244
Egypte	1,098	14,794	2,311	35,762	183	3,705	3,592	54,261
Afrique-Est	380	8,724	478	7,276	38	929	896	16,929
Autres théâtres	133	690	142	1,373	51	908	326	2,971
Totaux	37,876	620,828	92,664	1,939,478	12,094	347,051	142,634	2,907,357

GRAND TOTAL. 3,049,997

Le chiffre des "disparus" comprend 6,741 officiers et 164,767 soldats de tout rang que l'on sait être prisonniers de guerre, et aussi 80,000 officiers et soldats portés sur la liste des morts pour fins officielles.

IMMIGRATION DANS
LES PROVINCES
DE L'OUEST

Il arrive moins de colons
des Etats-Unis que pen-
dant la même semaine
correspondante de 1917.

Durant la semaine finissant le 7
décembre, 238 personnes venant des
Etats-Unis se sont établies dans
l'ouest canadien, apportant avec
elles \$73,893 en espèces et des effets
pour une valeur de \$31,082. Pen-
dant la semaine correspondante de
l'année dernière, 425 personnes
étaient venues apportant \$40,608 en
espèces et des effets pour une valeur
de \$30,470. Sur les colons venus
dans la semaine du 7 courant, Onta-
rio en a pris 24, le Manitoba 46, la
Saskatchewan 100, l'Alberta 64 et la
Columbia-Britannique 5.

Durant la même semaine, 32 home-
steads ont été pris dans le Mani-
toba, 25 dans la Saskatchewan, 34
dans l'Alberta, en tout 91; il en
avait été pris 183 durant la se-
maine correspondante de l'année der-
nière. Il y avait 40 Anglais, 27 Ca-
nadiens, 18 Américains et les 6 au-
tres étaient des Européens.

Sucre d'érable.

Une occasion dont les Canadiens de-
vraient profiter s'offre dans le dévelop-
pement de l'industrie du sucre d'é-
rable; telle est la tenue d'un bulletin sur
le sucre d'érable publié par le ministère
de l'Agriculture.

La production du sucre et du sirop
d'érable devrait avoir augmenté avec
la demande qui se faisait sentir sur le
marché, mais tel n'a pas été le cas,
comme le démontre le bulletin. La pro-
duction annuelle de sucre, avec son
équivalent en sirop, est tombée du chif-
fre de 22,000 livres qu'elle atteignait
vers 1880, à environ 20,000 livres au
cours des dernières saisons.

CONDITIONS ACTUELLES DU COMMERCE EN SIBÉRIE

Le ministère du Commerce va utiliser les services d'un expert anglais, M. John Findlay.

A la demande du ministre du Commerce et de l'Industrie, M. John Findlay, un ingénieur anglais possédant plusieurs années d'expérience dans les affaires en Sibérie et parfaitement familier avec les conditions de ce pays, est venu au Canada afin de se familiariser avec les conditions industrielles de notre pays avant de faire partie de notre Commission canadienne du commerce en Sibérie. Les connaissances que M. Findlay possède sur la Sibérie seront de la plus grande utilité pour les membres canadiens de la Commission. Il visite en ce moment les manufacturiers canadiens de certaines lignes de marchandises qu'il croit devoir être le plus en demande en Sibérie. Tout manufacturier qui désire consulter M. Findlay sur les chances qu'il y a d'introduire là-bas les marchandises qu'il fabrique n'a qu'à communiquer à ce sujet avec la branche des informations du ministère du Commerce et de l'Industrie, Ottawa. M. Findlay dit qu'il y a eu une très forte augmentation de la population de la Sibérie depuis la révolution russe et il croit que cette augmentation sera encore plus considérable à l'avenir. Voici ce que M. Findlay dit à ce sujet:

"Depuis le début de la guerre jusqu'à la révolution russe de mars 1917, l'immigration en Sibérie avait virtuellement cessé. Pendant la guerre, nombre de réfugiés des territoires occupés par les Allemands vinrent y chercher asile, surtout dans les provinces orientales ou maritimes. A partir du mois de mars de l'an dernier jusqu'à ce que les chemins de fer eussent cessé presque complètement de transporter des voyageurs, l'affluence dans le pays a été énorme et les villes de la Sibérie occidentale situées sur le chemin de fer ont presque doublé leur population. Les dernières estimations donnaient à la Sibérie une population d'environ 9,500,000 âmes, à laquelle il faut ajouter 250,000 Asiatiques habitant les provinces maritimes.

"Beaucoup de réfugiés sont dépourvus de ressources pécuniaires, mais un certain nombre de personnes ont pu emporter de la Russie centrale et septentrionale assez de numéraire pour leur permettre d'ouvrir de petites usines et fabriques et d'acheter des terres partout où elles en ont trouvé. Quelques-uns de ces établissements ont été mis en exploitation, mais par suite de l'embarras des transports et de l'insécurité en toute chose, il a été impossible de faire beaucoup. Cependant, depuis que les Tchéco-Slovaques se sont emparé des chemins de fer en juin et juillet, l'activité renaît et il y a une bonne demande pour les machines de toutes catégories et les fournitures en général. Les grandes

COMMERCE DU CANADA POUR LE MOIS DE NOVEMBRE

	Mois de novembre.		Huit mois finissant en novembre.	
	1917.	1918.	1917.	1918.
	\$	\$	\$	\$
Marchandises entrées pour consommation.....	7,708,439	73,090,048	700,810,139	633,164,075
" indigènes, exportées.....	187,315,515	119,161,003	1,109,272,981	839,300,955
Total des marchandises pour consommation et des exportations étrangères.....	260,023,954	192,251,051	1,810,083,120	1,472,465,030
Marchandises étrangères, exportées.....	7,442,978	4,992,102	32,869,695	19,272,008
Grand total du commerce canadien.....	267,466,932	197,243,153	1,842,952,815	1,491,737,038

TOTAL DES EXPORTATIONS DU CANADA.

	Mois de novembre.				Huit mois finissant en novembre.			
	1917.		1918.		1917.		1918.	
	Domes-tiques.	Étrangères.	Domes-tiques.	Étrangères.	Domestiques.	Étrangères.	Domes-tiques.	Étrangères.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Les mines.....	6,879,290	258,723	7,209,832	543,564	50,472,575	550,562	51,819,842	2,272,869
Les pêcheries.....	4,315,983	156,248	3,907,321	74,931	18,494,121	275,161	18,773,434	406,448
Les forêts.....	5,438,570	6,073	5,826,536	835	38,675,205	44,956	51,057,362	37,835
Animaux et leurs produits.....	23,237,448	967,107	23,920,626	671,892	124,919,412	4,521,127	118,198,384	3,270,005
Produits agricoles.....	77,961,781	2,098,848	24,278,235	2,244,080	384,121,556	8,919,968	189,277,655	2,909,150
Manufactures.....	68,947,268	3,825,256	55,598,932	1,335,113	489,327,640	17,052,760	405,688,225	8,948,513
Divers.....	535,181	136,723	359,521	741,687	3,262,472	1,505,166	3,486,053	1,427,176
Marchandises totales.....	186,315,515	7,442,978	119,161,003	4,992,102	1,109,272,981	32,869,695	839,300,955	19,272,002

sociétés coopératives désirent commencer la fabrication de certains articles tels que chaussures, habits, meubles, etc., et ouvrir des moulins à farine et des huileries, des entrepôts frigorifiques, des laiteries et des ateliers pour la réparation des instruments aratoires, etc. Dans les districts orientaux, on prend fréquemment des renseignements au sujet des machines à préparer le tabac et à faire les cigarettes, des machines à fabriquer les clous, etc., mais rien n'a été fait à cause de l'impossibilité de se ravitailler. Toutes ces industries prendront quelque temps à s'organiser et à se mettre en train."

CE QUE LE CANADA POURRAIT FOURNIR.

"Pendant ce temps s'accuse la demande de produits industriels, dont quelques-uns pourraient être fournis par le Canada, comme les machines agricoles de tous genres, les machines de laiterie, les outils de charpentier, les outils et instruments pour ateliers mécaniques, les installations hydro-électriques, les machines à construire les routes, les machines de buanderie, la machinerie textile, les chaussures, les courroies de cuir, le ferblanc en feuilles pour conserves de poisson, les articles en amiante, les cordes de fil de fer, les fers à chevaux, les turbines hydrauliques, les brosses, les matériaux de construction tels que clous, serrures, ferrures, fer pour béton armé, cou-tellerie, dispositifs généraux destinés à suppléer à la main-d'œuvre, appareils sanitaires, articles en émail, lampes électriques et à essence, appareils de forage et mécanismes de moulins, machines minières, matériaux de chemins de fer légers, etc., etc., scies de tous genres.

"D'après la liste abrégée qui précède, on peut voir que le marché est vaste; les Japonais et les Améri-

IMPORTATIONS TOTALES POUR CONSOMMATION DANS LE DOMINION DU CANADA.

	Mois de novembre.		Huit mois finissant en novembre.	
	1917.	1918.	1917.	1918.
	\$	\$	\$	\$
Marchandises imposables ..	44,247,634	40,103,881	390,356,337	255,960,226
Marchandises en franchise.....	28,460,805	39,986,167	310,453,802	277,203,849
Total.....	72,708,439	73,090,048	700,810,139	633,164,075
Droits perçus.....	11,829,858	12,342,202	44,936,024	107,085,732

cains sont au courant et se préparent en conséquence.

"A l'heure actuelle, en raison des fluctuations du rouble, le commerce est difficile, mais on fait des efforts pour établir un régime monétaire d'une stabilité relative, et il est à espérer qu'il y aura quelque chose de fait dans ce sens sous peu. On travaille activement à remettre les chemins de fer en bon état de fonctionnement et aussitôt que ce sera fait une grande quantité de produits sibériens seront prêts pour l'exportation. Depuis trois mois, l'une des grandes sociétés coopératives a envoyé au Canada quantité de fourrures et on est prêt à expédier du beurre et des peaux vertes aussitôt qu'il y aura de l'espace disponible pour le fret sur les navires. Dès que la mer Noire sera ouverte au trafic, il y aura de grandes quantités de réglisse à expédier. Depuis l'arrêt des exportations en 1916, le seul article, pour ainsi dire, qui ait été expédié de Vladivostock est cette racine qui a pris le chemin de la Chine et des Etats-Unis.

"Grâce à sa population agricole, la Sibérie a peu souffert des effets du bolchevisme russe, si on excepte certains districts, et elle revient rapide-

ment à son état normal. Il est à espérer que les manufacturiers canadiens qui s'intéressent à l'exportation accorderont à ce marché la plus sérieuse attention."

Démobilisation en Angleterre.

Le système officiel de bureaux de placement en Angleterre a été considérablement développé durant la guerre pour fins de mobilisation industrielle; il sera aussi le principal moyen dont le Royaume-Uni se servira pour démobiliser ses forces militaires et la grande armée de ses travailleurs civils.

Le gouvernement britannique vient justement de créer un département de démobilisation et d'établissement dirigé par un contrôleur général, qui dépend lui-même du ministre du Travail. Ce département aura charge de la section du placement et utilisera dans la poursuite de son travail l'organisation et le personnel de la section du placement du ministère qui comprend, outre l'organisation des bureaux de placement, l'assurance contre le chômage.

Champ vaste pour les T. de G.

Le dernier rapport publié par le bureau central de l'Emprunt de la victoire indique que 1,068,000 personnes ont souscrit au second Emprunt de la victoire. Estimant la population du pays à 8,000,000 en chiffres ronds, cela voudrait dire un souscripteur sur sept ou tout près. Il est évident qu'il reste encore un champ vaste pour les timbres d'épargnes de guerre.

DETAILS DU TRAVAIL FAIT PAR LE CANADA RELATIVEMENT A L'ECONOMIE DES VIVRES

ON A EXPORTÉ DURANT L'ANNÉE POUR PLUS DE \$700,000,000 DE VIVRES

Le contrôle des vivres par une commission officielle a eu pour résultat d'aider considérablement les Alliés et d'augmenter la production au pays.

Rien ne pouvait être plus erroné que l'impression populaire voulant que le besoin de l'économie disparaisse avec la cessation des coups de feu des armées. La paix n'a fait que rendre cette nécessité plus impérieuse qu'auparavant, d'après une déclaration faite par la Commission des vivres du Canada dans laquelle il est dit que, tandis que durant la guerre le peuple canadien travaillait pour fournir des provisions aux armées alliées et aux peuples alliés se chiffrant à environ 120,000,000 de personnes, maintenant, outre le besoin de partager nos vivres avec ces peuples, il nous faut encore venir en aide jusqu'à la prochaine moisson à environ 130,000,000 de Belges, de Serbes, de Roumains, de Grecs, de Czechs, de Jugo-Slaves et d'autres dans les territoires rendus et dans les pays neutres. Ce total de 250,000,000 de personnes qu'il nous faut nourrir ne comprend pas les populations des pays ennemis.

La part que le Canada a prise dans l'approvisionnement des vivres est un de ses plus grands travaux de la guerre, déclare ce communiqué en faisant la revue du travail du contrôle des vivres du Canada. Le contrôle des vivres en Grande-Bretagne n'a été établi qu'au mois de décembre 1916. Ce ne fut que lorsque la marine marchande eut été gravement diminuée par les sous-marins que la nécessité du contrôle des vivres se fit sentir en Canada, et le Bureau du contrôleur des vivres fut établi au mois de juin 1917. A cette époque l'on n'avait en vue que de conserver les vivres et de mettre fin à la perte sous toutes ses formes, mais l'on s'aperçut bientôt qu'il fallait faire plus que de se contenter de faire durer les vivres plus longtemps. Le 4 février 1918, la Commission des vivres du Canada, ayant reçu de nouveaux pouvoirs, prit la place du Contrôleur des vivres et commença la mobilisation des ressources de vivres et de terres productrices du Canada. Elle entreprit une campagne nationale qui, sous ses nombreuses formes, eut un beau succès et eut pour résultat une immense augmentation de la production des vivres dans tout le Canada.

DES CHIFFRES QUI NOUS ÉCLAIRENT.

Le tableau suivant de la valeur des vivres exportés depuis le commencement de la guerre nous fait voir les résultats des efforts organisés:

Pour l'exercice 1914-15...	\$187,011,300
Pour l'exercice 1915-16...	332,455,900
Pour l'exercice 1916-17...	482,619,400
Pour l'exercice 1917-18...	710,619,400

La valeur des trois grandes subdivisions de ces produits alimentaires durant ces trois années indique une

augmentation dont l'effet se fera sentir sur la prospérité et l'expansion du Canada, longtemps après la guerre. Les chiffres donnent le résultat de la période de douze mois finissant au mois de septembre de chaque année.

Année 1916—	
Pêcheries...	\$ 23,274,772
Produits des animaux...	111,331,332
Produits agricoles...	396,455,537
Total...	\$531,061,641
Année 1917—	
Pêcheries...	\$ 24,993,156
Produits des animaux...	157,415,287
Produits agricoles...	427,927,335
Total...	\$610,335,778
Année 1918—	
Pêcheries...	\$ 33,670,846
Produits des animaux...	163,483,362
Produits agricoles...	440,744,430
Total...	\$637,903,638

Le personnel de la Commission des vivres se composait de M. Henry B. Thomson, président de la Commission et directeur du Bureau de conservation des vivres; l'honorable Chas. A. Dunning, M.P.P., de Regina, directeur du Bureau de production des vivres; M. J. D. McGregor, Brandon, directeur des travaux agricoles; M. S. E. Todd, secrétaire.

Durant les trois premiers mois, la Commission de contrôle des vivres devait recueillir en détails tous les renseignements concernant les sources d'approvisionnement et les quantités de vivres en ce pays. Il fallait faire comprendre au public la nécessité de l'économie des vivres comme étant un devoir patriotique. Au mois d'août 1917, certaines restrictions furent imposées sur la consommation du bœuf et du bacon dans les places publiques où l'on sert à manger, et cette mesure fut la première d'un grand nombre d'autres mesures obligatoires qui donnèrent à la Commission le contrôle pratiquement de tous les vivres qui se trouvaient dans le pays. Des économies considérables furent accomplies dans les méthodes domestiques. Les principaux produits alimentaires, le blé, la farine, le bœuf et le porc furent continuellement en mouvement du producteur au consommateur, de sorte qu'aucune quantité ne devait rester en entrepôt sans nécessité.

Le tableau suivant, compilé tout récemment, montre les augmentations des récoltes du Dominion, augmentations dues à la campagne énergique de la "Production intensive" entreprise et mener à bonne fin par la Commission:

	NOMBRE D'ACRES EN CULTURE.	
	1918.	1917.
Blé...	17,353,902	14,755,850
Avoine...	14,790,336	13,313,400
Orge...	3,153,711	2,393,200
Seigle...	555,294	211,880
Pois...	235,976	198,881
Fèves...	228,577	92,457
Sarrasin...	548,097	395,977

Du 1er août 1917 au 31 juillet 1918, 118,579,601 boisseaux de blé, 11,257,942 barils de farine et 372,302 barils de gruau d'avoine ont été exportés du Canada. Durant le mois d'octobre et la première semaine de novembre, par suite de la grande rareté du beurre en Grande-Bretagne, la Commission des vivres a réquisitionné et a exporté plusieurs millions de livres de beurre en entrepôt au Canada, montrant avec qu'elle efficacité pouvait agir la Commission dans un cas d'urgence. Pendant ce temps, 25,000,000 de livres de beurre tenues en entrepôt sur les marchés canadiens furent employées à maintenir dans une juste limite les prix domestiques, afin qu'il soit impossible de réaliser des profits excessifs.

La surveillance exercée par la Commission des vivres sur les marchands, grâce au système d'émission de permis pour la vente ou l'achat de produits alimentaires, a été un des moyens les plus efficaces dans le travail de contrôle des vivres au Canada. A partir du plus important producteur de viandes jusqu'au plus humble boucher de village, à partir du plus gros manufacturier de farine jusqu'au plus modeste boulanger, et à partir du raffineur de sucre jusqu'au petit marchand de campagne, les produits alimentaires du Canada sont toujours surveillés de près, et l'on prévient la perte et l'amoncellement. Les marchands, d'une manière générale, ont coopéré volontairement avec la Commission des vivres. Le système de permis n'a causé aucun dissentiment dans le public; il a stabilisé les prix et a eu pour effet la répartition juste dans la distribution; l'approvisionnement domestique a été abondant, tandis que l'on a augmenté considérablement les quantités de produits alimentaires exportés. On a obtenu des résultats remarquables en imposant des restrictions sur l'usage des vivres, de la viande, du blé et des produits laitiers dans les endroits publics où l'on sert à manger.

LA COMMISSION A EMPÊCHÉ LES PROFITS EXCESSIFS.

Les profits excessifs sur les produits alimentaires ont été prévenus par la détermination énergique de la marge des profits, bien qu'il n'y ait eu aucune intervention dans les prix actuels des produits alimentaires. La Commission s'est toujours efforcée de maintenir des prix justes donnant un profit raisonnable au producteur afin que ne cesse pas la production des objets par suite de l'insuffisance du prix, ni que le prix soit élevé au point d'être excessif. Sous la direction du ministre du Travail, un arrêté en conseil concernant les prix raisonnables a été récemment adopté donnant aux municipalités le pouvoir de nommer des comités des prix raisonnables qui, au moyen d'enquêtes et d'investigations, se rendront compte des nécessités dans leurs propres régions et fixeront les prix en recommandant la réduction lorsqu'ils seront excessifs.

La Commission des vivres a économisé des quantités considérables de blé en réglementant la farine et en augmentant les propriétés farineuses jusqu'à 74 pour 100 du grain de blé, en réglementant les produits des boulangeries, en imposant des règlements sur le commerce des céréales en paquets, en rendant obligatoire l'usage général des succédanés pour la farine de blé, et de bien d'autres manières. On a défendu la fabrication de produits dans lesquels entraient de grandes quantités de sucre et de gras.

LA COMMISSION A POPULARISÉ LE POISSON.

L'usage du poisson comme produit alimentaire a été augmenté certainement de 100 pour 100 par le travail de propagande de la Commission des vivres, dans le but d'augmenter la consommation du poisson. Grâce aux efforts de la Commission, le poisson plat et d'autres bons poissons que l'on négligeait autrefois sont maintenant pris en grandes quantités et vendus sur le marché à des prix peu élevés. Le résultat de cette propagande est qu'actuellement on consomme chaque mois plus de la moitié d'un million de livres de ces poissons. Un grand nombre d'autres variétés de poissons ont été introduites dans l'usage public.

Une autre mesure importante de la Commission a été l'achat par la Commission de 1,125 instruments de traction pour les travaux de ferme, instruments que la Commission a revendu au prix coûtant aux cultivateurs. Cette politique a beaucoup aidé l'augmentation de la production agricole.

La Commission des vivres a toujours fait son possible pour obtenir une coopération efficace des autorités provinciales et municipales dans tout le Dominion, dans le but d'empêcher les profits excessifs sur les produits alimentaires, et elle a réalisé un beau succès dans ce travail. L'ordonnance de la Commission défendant le gaspillage des vivres sous toutes ses formes a permis à ces autorités de sévir contre les coupables. La détermination du prix du blé, par l'entremise du Bureau des Administrateurs du Grain, a rendu possible la limitation des profits des meuniers sur la farine.

Bien que les renseignements qui ont servi à guider les administrateurs de la Commission dans leurs travaux aient été recueillis dans une grande mesure par des comités dissimulés dans toutes les provinces, le véritable travail d'administration a été accompli dans le bureau central d'Ottawa, où on a employé un personnel variant, suivant les exigences des travaux, de 122 à 129. Le montant des correspondances par maille reçues et envoyées par ce bureau indique clairement le travail accompli. Durant les mois d'août, septembre et octobre le nombre de lettres reçues a été de 271,920, et durant la même période 322,085 lettres et circulaires ont été envoyées par ce bureau.

CONTRATS ACCORDÉS POUR TRAVAUX PUBLICS

Nouvelle salle d'opérations chirurgicales et sections additionnelles pour l'hôpital militaire du camp Hill, Halifax, au coût de \$551,586.

Autres soumissions acceptées.

On nous communique la liste suivante des arrêtés en conseil acceptant des soumissions pour le compte du ministère des Travaux publics:

Sainte-Anne de Bellevue, P.Q.—Construction et aménagement d'un système d'éclairage et de force électriques sur le site de l'hôpital militaire. On accepte la soumission de la Artistic Brass Works, Co., pour \$4,919.90. Date de l'arrêté en conseil: 5 novembre 1918.

Grande-Prairie, Alberta.—Construction d'un édifice public pour les services du bureau de poste et du département de l'Intérieur. Soumission acceptée: M. Cuthbertson, de Strathcona, pour la somme de \$6,270. Date de l'arrêté en conseil: 6 novembre 1918.

Halifax (Camp Hill).—Construction d'un bâtiment comprenant salle d'opérations chirurgicales, quartiers d'infirmières, quartiers d'officiers, deux sections d'orthopédie, ces bâtiments constituant un hôpital militaire. Soumission acceptée: Rhodes, Currie Co., Ltd., de Amherst, N.-E., pour la somme de \$551,586. Date de l'arrêté en conseil: 6 novembre 1918.

Ottawa, Ont.—Construction d'un entrepôt pour racines, graines et instruments aratoires à la ferme d'expérimentation. Soumission acceptée: Taylor & Lachey, d'Ottawa, Ont., pour la somme de \$9,500. Date de l'arrêté en conseil: 6 novembre 1918.

Sainte-Anne de Bellevue, P.Q.—Châssis d'hiver pour les bâtiments de l'hôpital militaire. Soumission acceptée: The J. T. Schell Co., d'Alexandria, Ont., pour la somme de \$6,849. Date de l'arrêté en conseil: 7 novembre 1918.

Fredericton, N.-B.—Construction d'une chambre de bouilloires, d'un pavillon d'apprentissage et d'une chambre de désinfection ainsi que des réparations à faire au vieil hôtel du gouvernement, le tout se rattachant à l'hôpital militaire. Soumission acceptée: Scott & Forbes, de Fredericton, pour la somme de \$32,327.53. Date de l'arrêté en conseil: 7 novembre 1918.

London, Ont.—Construction d'une remise pour véhicules combinée avec un magasin d'intendance. Soumission acceptée: A. B. Coleman, de Toronto, pour la somme de \$7,970. Date de l'arrêté en conseil: 8 novembre 1918.

Steveston, C.-B.—Travaux de protection à la jetée actuellement située à l'embouchure de la rivière Fraser. Soumission acceptée: Hodgson & King, de Vancouver, pour la somme de \$50,957.50 (aux prix de l'uni-

DEMANDES DE SOUMISSIONS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les firmes désirant soumissionner pour une catégorie quelconque de fournitures doivent s'adresser à la Commission des achats de guerre, immeuble Booth, Ottawa, en donnant des détails sur la nature du commerce qu'elles font et une liste des marchandises qu'elles désirent offrir.

Des soumissions ont été demandées par les divers ministères du gouvernement fédéral, comme suit:

Article.	Lieu de livraison.	Date de liv.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE (opérations d'internement):		
Sucre.....	Kapuskasing.....	17 déc.
Ceufs.....	Vernon.....	23 "
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS:		
Accessoires pour service des wagons. Ottawa..... 11 déc.		
BUREAU DE LA PAPETERIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL:		
Étiquettes de manille pour expédition. Ottawa.....		23 déc.
Grandes enveloppes carrées.....		23 "
Étiquettes blanches en bougran.....		23 "
Grandes enveloppes carrées.....		23 "
Ficelle de coton, n° 10.....		19 "
Bandes de manille, n° 1.....		23 "
Livres en blanc n° 232.....		23 "
Livres en blanc n° 272.....		23 "
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX:		
Chêne bleu.....	Soulanges.....	18 déc.
COMMISSION DES SOLDATS INVALIDES:		
Dressoirs.....	Fort-Qu'Appelle.....	20 déc.
Chèvre à main.....	Tranquille.....	23 "
Chèvre à main.....	Kentville.....	18 "
Ascenseur électrique à passagers.....	Tranquille.....	23 "
Tours à huiler et polir.....	Toronto.....	20 "
MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE:		
Fer à cercler et ligatures de caisses. Ottawa.....		18 déc.
Empaquetage.....		18 "
Machines à tondre les chevaux.....		18 "
Découpoir de tuyaux, meules d'éméri et sectionneurs.....		19 "
Tuyau de cautère.....		20 "
Liqueurs.....		18 "
Bœuf.....	D.M. n° 1.....	11 "
Bœuf.....	D.M. n° 2.....	11 "
Mats à drapeaux.....	Ottawa.....	16 "
Drapeaux.....		16 "
Accessoires de photographie.....	Kingston.....	10 "
Instruments de chirurgie.....	Ottawa.....	17 "
Vernis à voitures.....	Regina.....	11 "
Accessoires électriques.....	Toronto.....	16 "
Appareils de suspension.....	Montréal.....	12 "
Centrifuge.....	Ottawa.....	16 "
Instruments de chirurgie.....		20 "
Accessoires de chirurgie.....	London.....	19 "
Chloroforme.....	Ottawa.....	19 "
Verrerie de laboratoire.....		19 "
Liqueurs.....		17 "
Garniture de frein.....		18 "
Email blanc.....		14 "
Boyau à incendie.....	Halifax.....	15 "
Boyau à incendie.....	Calgary.....	16 "
Amortisseur d'automobiles.....	Ottawa.....	18 "
Crème.....	Kingston.....	11 "
Chariage de bois.....	Ottawa.....	10 "
Pièces coulées et tubes pour automobiles.....		16 "
Lampes d'autos.....		16 "
Acide muriatique.....		20 "
Lave-mains.....	Saint-Jean.....	11 "
Trucks.....		12 "

té). Date de l'arrêté en conseil: 11 novembre 1918.

Halifax, N.-E. (Quai du Roi).—Reconstruction d'un mur de soutènement et creusage. Soumission acceptée: Standard Construction Co., Ltd., d'Halifax, pour la somme de \$16,826 (aux prix de l'unité). Date de l'arrêté en conseil: 13 novembre 1918.

Matapédia, P.Q.—Renouvellement du tablier en bois du pont de la route interprovinciale sur la rivière Ristigouche. Soumission acceptée: John C. McLean & James A. Reid, de Charlo Station, N.-B., pour la somme de \$4,997. Date de l'arrêté en conseil: 15 novembre 1918.

Fort-William, Ont.—Réparations au bureau de poste et installation d'un ascenseur neuf dans ledit bureau. Soumission acceptée: J. Hoesgood, de Fort-William, Ont., pour la somme de \$3,469. Date de l'arrêté en conseil: 15 novembre 1918.

Port-Arthur, Ont.—Réparations au bureau de poste et installation d'un nouvel ascenseur. Soumission acceptée: Robert Hamer, de Port-Arthur, Ont., pour la somme de \$2,768. Date de l'arrêté en conseil: 15 novembre 1918.

Charlottetown, I.P.-E.—Chauffage du pavillon principal de l'hôpital militaire. Soumission acceptée: Bruce Stewart Ltd., de Charlottetown, I.P.-E., pour la somme de \$5,200. Date de l'arrêté en conseil: 19 novembre 1918.

Toronto, Ont.—Construction d'une résidence pour les officiers médicaux, de dortoir pour les infirmières, d'un pavillon pour les ordonnances et d'un entrepôt, à l'hôpital militaire. Soumission acceptée: The Jackson-Lewis Ltd., de Toronto, Ont., pour la somme de \$181,000. Date de l'arrêté en conseil: 19 novembre 1918.

DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX AUX HÔPITAUX

Usine génératrice d'énergie et maison de chauffe à Toronto.

Des soumissions sous pli cacheté, adressées à R. C. Desrochers, secrétaire, ministère des Travaux publics, Ottawa, et endossées: "Soumissions pour une maison de chauffe, une usine génératrice d'énergie, etc., hôpital militaire, St-Andrews, Toronto, seront reçues jusqu'à midi, mardi, le 24 décembre 1918, pour la construction d'une maison de chauffe, d'une usine pour la production de l'énergie, d'une buanderie, d'un garage et d'une maison mortuaire, hôpitaux militaires, St-Andrews, Toronto, Ont. On peut voir les plans et devis et obtenir des formules de soumissions au bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa; au bureau du commis des travaux, station postale "F", Toronto, Ont.; et au bureau du surintendant des hôpitaux militaires, Toronto, Ont.

Des soumissions distinctes sous pli cacheté, adressées à R. C. Desrochers, secrétaire, ministère des Travaux publics, et endossées: "Soumission pour une maison de garde, des édifices pour salle d'amusements et physiothérapie, etc., Sainte-Anne-de-Bellevue, P.Q.", selon le cas, seront reçues jusqu'à midi, mardi, le 24 décembre 1918, pour la construction d'une maison de garde, d'une salle de récréation, d'un édifice pour physiothérapie et d'un édifice pour service spécial, hôpitaux militaires, Sainte-Anne-de-Bellevue, P.Q.

On peut voir les plans et devis et se procurer des formules de soumissions au bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa, chez le surintendant des hôpitaux militaires, Sainte-Anne-de-Bellevue, P.Q., et chez le surintendant des édifices fédéraux, à l'hôtel des postes, Montréal, P.Q.

Des soumissions sous pli cacheté adressées à R. C. Desrochers, secrétaire, ministère des Travaux publics, Ottawa, et endossées: "Soumission pour accessoires de cuisine, hôpital militaire, Ste-Anne-de-Bellevue, P.Q.", seront reçues jusqu'à midi, mardi, le 17 décembre 1918, pour l'équipement de la cuisine du logement des infirmières et des officiers de service, aux hôpitaux militaires, à Sainte-Anne-de-Bellevue, P.Q.

On peut voir les plans et devis et se procurer des formules de soumissions au bureau de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics, à Ottawa; chez le surintendant des hôpitaux militaires, à Sainte-Anne-de-Bellevue, P.Q., et chez le surintendant des édifices fédéraux, à l'hôtel des postes de Montréal, P.Q.

Des soumissions spéciales adressées à R. C. Desrochers, secrétaire, ministère des Travaux publics, Ottawa, et endossées: "Soumission pour un appartement de deux familles, Sanatorium, lac Edouard, P.Q.", seront reçues jusqu'à midi, mardi, le 17 décembre 1918, pour la construction d'un appartement pour deux familles, au sanatorium du lac Edouard, P.Q.

On peut voir les plans et devis et se procurer des formules de soumission au bureau de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics, à Ottawa; chez le commis aux travaux à la douane, Québec; et au bureau du surintendant des édifices publics fédéraux, à l'hôtel des postes, Montréal, P.Q.

Les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur des formules fournies par le ministère et conformément aux conditions qui y sont énoncées.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, et égal à 10 pour 100 du montant de la soumission. Des obligations de l'emprunt de guerre du gouvernement fédéral seront aussi acceptées comme garantie, de même que des obligations et des chèques s'ils sont nécessaires pour faire l'appoint.

LES PROVINCES ET LA DÉMOBILISATION

La conférence tenue récemment à Ottawa a eu pour résultat une coopération efficace des autorités fédérales et provinciales dans le travail de rapatriement.

Le fait que les provinces sont disposées à coopérer avec le gouvernement fédéral dans la mise à exécution des plans de rapatriement et de placement de la main-d'œuvre est mis en évidence par les résultats de la conférence tenue entre les Commissions provinciales des soldats de retour du front et les chefs du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, conférence qui s'est terminée le mercredi, 4 décembre dernier.

Lorsque les secrétaires des Commissions provinciales eurent entendu l'explication détaillée faite par les personnes autorisées des plans de démobilisation et de rapatriement tracés par le gouvernement fédéral, ils n'eurent pas besoin de discuter longtemps pour s'entendre avec les membres du ministère avec qui ils se trouvaient en session. Le besoin absolu et impérieux de la coordination de tous les efforts de toutes les personnes engagées dans le travail du rétablissement des soldats dans la vie civile fut énergiquement exposé par M. H. J. Daly, directeur du comité de rapatriement et de placement de la main-d'œuvre, qui a été choisi par le gouvernement pour remplir cette charge à cause de sa grande habileté d'organisateur et de conseiller dans les vastes entreprises et l'industrie.

Le principal résultat de la conférence fut l'adoption par les secrétaires provinciaux d'un mémoire qu'ils soumettront bientôt à leurs autorités respectives, définissant la relation qui existe dans leur travail entre les Commissions des soldats de retour du front et les ministères du gouvernement fédéral. Les Commissions, comme le fait remarquer ce mémoire, sont importantes et ont à s'occuper de questions de détail très importantes qui ne pourraient pas être réglées par l'administration chargée du plan général. Ces devoirs se rattachent à cinq grandes divisions:

1. Conduire le soldat de retour du front au bureau de placement de la main-d'œuvre le plus rapproché.
2. Tenir une liste de tous les soldats qui ont besoin de trouver de l'emploi.
3. Etudier les plaintes et les troubles du soldat de retour du front, en général.
4. Se conduire dès maintenant comme l'ami du soldat de retour du front.
5. Organiser des comités dans toutes les municipalités des provinces, partout où la chose sera nécessaire.

La liaison entre le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile et les commissions provinciales sera établie, comme le dit le mémoire, par le fonctionnaire du ministère chargé de la démobilisation, qui sera attaché aux quartiers généraux de chacune des divisions des onze unités et qui sera un soldat de

retour du front. Ce fonctionnaire sera nommé membre de la Commission des soldats de retour du front et ceux qui seront nommés à cette position par la Commission devront être l'objet d'une juste considération.

SOUS-COMITÉS.

Une autre mesure importante suggérée pour la Commission des soldats de retour du front est qu'elles doivent être considérées comme des sous-comités du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile tout comme, par convention, elles étaient des sous-comités de l'ancienne Commission des hôpitaux militaires.

Il y eut une discussion assez longue sur le problème de ramener au pays les femmes et les dépendants des soldats qui se trouvent en Angleterre. Il s'agissait de savoir qui devrait s'occuper de ces femmes; surtout pour leur venir en aide durant la période où elles se trouveront sans argent ou qu'elles attendront de recevoir de nouveau l'assistance du Fonds patriotique, ou la solde de démobilisation de leurs maris. Lorsque l'on eut exposé que la Croix-Rouge avait déjà mis à la disposition du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile toute son administration pour les fins du travail de la démobilisation que l'on jugerait à propos, la conférence décida unanimement d'accepter cette offre et de déléguer cette part du travail à la Croix-Rouge. Une autre question qui fut discutée, ce fut le problème de la répartition des hommes revenant d'outre-mer, d'après leurs aptitudes au travail et les besoins de la main-d'œuvre pour les industries du pays.

Relativement à cette question, une résolution fut adoptée unanimement et en voici le texte:

Attendu que les besoins de l'industrie dans certaines provinces du Canada sont tels qu'il ne serait pas sage dans l'intérêt du bien-être du Canada de faire revenir les hommes des troupes expéditionnaires canadiennes sans tenir compte de ces besoins, il est résolu que, de l'avis des membres de cette conférence, les ministères de la Milice et du Travail s'entendent et coopèrent afin que le mouvement des troupes revenant d'Angleterre pour être dispersées dans les différentes zones soit gouverné par les besoins des industries au moment du départ projeté d'Angleterre.

Le personnel de la conférence se composait des membres suivants: le fauteuil présidentiel a été occupé alternativement par le colonel F. F. Healey, sous ministre du ministère, et E. H. Scammell, assistant sous-ministre et secrétaire. Un discours souhaitant la bienvenue aux membres fut prononcé par sir James Loughheed, ministre du Rétablissement des soldats, qui donna des explications et appuya fortement sur le besoin urgent de coopération et de coordination de tous les efforts en ces temps importants.

Le plan général de démobilisation du ministère et sa relation à tous les travaux des différents ministères,

sous la surveillance du comité de rapatriement et de placement, a été expliqué à fond. Des discours furent prononcés dans ce sens par H. J. Daly, directeur du comité de rapatriement et de placement; par le colonel Healey et M. Scammell; de même que par le major L. L. Authes et M. T. A. Stevenson, qui ont la direction de la division de la démobilisation du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile. Le major Authes et M. Stevenson représentent respectivement les manufacturiers et le travail.

Les secrétaires des Commissions des soldats de retour du front qui ont assisté à cette conférence sont: P. A. Hughes, I.P.-E.; J. Pye, Québec; J. Warwick, Ontario; A. Pearce, Manitoba; G. P. Weir, M.C., Saskatchewan; H. Strutchbury, Alberta; G. F. Pyke, Colombie-Britannique; W. P. McCoy, Nouvelle-Ecosse, et C. Robinson, Nouveau-Brunswick.

Le fait que MM. Hughes, Weir et Pyke ont été témoins du service actif dans les troupes expéditionnaires canadiennes a contribué grandement à des résultats pratiques à cette conférence. Un autre appui important fut le concours de M. Strutchbury, l'organisateur si bien connu, qui a accompli un travail si efficace pour les soldats de retour du front qu'il jouit de l'honneur d'être le seul membre civil de la G.W.V.A. M. Pearce a aussi des raisons pour se bien rendre compte du travail à accomplir et le rendre efficace, parce que deux de ses fils ont fait partie des troupes expéditionnaires canadiennes, et un d'entre eux a été tué à Cambrai. M. McCoy, avocat bien connu de Halifax, joint à son travail celui de commissaire de l'immigration et des industries de la Nouvelle-Ecosse. Cette position lui est d'une grande valeur en sa qualité de secrétaire de la Commission des soldats de retour du front. M. Robinson est un habitant bien connu de St-Jean, Nouveau-Brunswick, et est juge de paix. Il a accompli un travail splendide pour la Commission des soldats de retour du front.

Texte du mémoire approuvé par les secrétaires des Commissions des soldats de retour du front, mémoire qu'ils devront soumettre à l'approbation finale de leurs commissions respectives:

1. Devra être attaché au service des quartiers généraux de chaque unité du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, un officier d'unité de démobilisation chargé de s'occuper des problèmes de la démobilisation pour l'unité à laquelle il est attaché, et cette conférence recommande que cet officier soit nommé membre de la Commission des soldats de retour du front.
2. L'officier de démobilisation d'unité devra être un soldat de retour du front et devra être à l'emploi du ministère et payé par lui, et les recommandations pour cette position, faites par les commissions provinciales, devront être prises en considération.
3. Les devoirs de trouver de l'emploi seront entre les mains des ministères fédéral et provinciaux du Travail, et l'emploi devra être obtenu par l'entremise des bureaux de démobilisation actuellement établis.
4. Le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile devra avoir un représentant qui sera un soldat de retour du front, dans tous les bureaux de placement, afin qu'il puisse donner des renseignements aux soldats de retour du front qui s'adresseront directement à ce bureau pour obtenir de l'emploi. Il relèvera de la commission provinciale

IL ÉCHANGERA LA MONNAIE ANGLAISE DES SOLDATS.

Pour accommoder les soldats qui nous reviennent maintenant d'Angleterre en grands nombres, le ministre des Finances a fait des arrangements avec la banque de Montréal pour qu'un représentant de cette institution se trouve à l'arrivée de tous les bateaux et donne toutes facilités aux soldats pour échanger leur monnaie anglaise pour de la monnaie canadienne au taux admis de \$4.86½ par livre sterling. Le gouvernement supportera les pertes qui pourraient se produire dans l'échange. Par suite de cet arrangement les soldats pourront donc se procurer de la monnaie canadienne en échange de leur monnaie anglaise, immédiatement en arrivant au pays.

Le colonel John Thompson, C.R., D.S.O., a été nommé par le gouvernement pour remplir la vacance créée dans la Commission des pensions par la démission du colonel Labatt.

et, par ce fait, du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile. 5. Sauf dans les provinces où les commissions des soldats de retour du front le désirent autrement, les organisations de ces commissions doivent rester ce qu'elles sont actuellement, et ces commissions ayant des comités locaux d'un bout à l'autre des provinces respectives seront chargées des devoirs suivants:

- (a) Conduire le soldat de retour du front au bureau de placement le plus rapproché;
- (b) Tenir une liste des noms de tous les soldats de retour du front qui ont besoin de trouver de l'emploi dans leurs districts respectifs;
- (c) Etudier les plaintes et les troubles du soldat de retour du front, en général;
- (d) Accomplir ces devoirs comme l'ami du soldat de retour du front;
- (e) Organiser, lorsqu'ils n'existent pas déjà, des comités dans toutes les municipalités de la province.

6. Lorsqu'un soldat de retour du front s'adresse à un comité local pour obtenir un emploi, ce comité doit immédiatement se mettre en communication, par télégramme ou par téléphone, avec le bureau de placement le plus rapproché, se renseignant sur les chances de placement dans le voisinage et tenant compte de tous les renseignements qui peuvent être nécessaires concernant l'ex-soldat lui-même; une copie de ces renseignements doit aussi être envoyée au bureau chef de la commission provinciale des soldats de retour du front.

7. Afin qu'une coopération plus étroite existe entre toutes les commissions des soldats de retour du front, il a été décidé, à la conférence interprovinciale tenue au mois d'octobre 1915, que toutes les commissions des soldats de retour du front seraient des sous-comités de la Commission des hôpitaux militaires; cette décision doit être maintenue, ces commissions devant être considérées comme des sous-comités du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile. Là où on le désire, le ministère du Rapatriement des soldats dans la vie civile devra payer une partie des frais d'administration de la Commission des soldats de retour du front.

8. Le ministère doit nommer dans chaque district un personnel rémunéré suffisant pour donner aux soldats passant dans ce district tous les renseignements nécessaires, et doit envoyer ces soldats de retour du front au bureau le plus rapproché de la Commission des soldats de retour du front. Tous ces fonctionnaires relèveront de la commission provinciale, et par ce fait, du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile.

IMPORTANCE VITALE DE LA PROTECTION DES OISEAUX MIGRATEURS

Une convention avec les États-Unis a pour but de protéger les variétés d'oiseaux qui contribuent à la destruction des insectes nuisibles.

La section des Parcs nationaux du département de l'Intérieur nous a fourni les renseignements suivants sur les raisons d'être et le but du traité concernant les oiseaux migrateurs et les mœurs des oiseaux protégés par cette loi.

L'an dernier a été signé à Washington un traité entre les États-Unis et le Canada pour la protection des oiseaux migrateurs utiles ou inoffensifs; c'est la premier traité international qui se soit jamais occupé de la protection de la vie des animaux sauvages. Ceux qui cherchaient une solution au problème de la protection de la vie des oiseaux sur le continent nord américain étaient convaincus depuis longtemps qu'un traité international était nécessaire à la réalisation de leurs fins. Aussi longtemps que le soin de protéger les oiseaux migrateurs reposerait sur chaque Etat des deux pays, les oiseaux protégés dans une région courraient risque d'être détruits quand ils émigraient dans une autre, faute de lois protectrices.

La loi adoptée par le parlement canadien pour ratifier le traité et en assurer le respect est connue sous le nom de Loi concernant le traité des oiseaux migrateurs (Migratory Birds Convention Act). Il semble désirable d'éclairer davantage le public sur le but de cette loi, car il doit coopérer avec les garde-chasse et les officiers de la paix, pour que les dispositions de la loi soient mises en vigueur. La protection de la vie des oiseaux est d'importance capitale.

LES OISEAUX UTILES.

Les oiseaux insectivores nous rendent des services incalculables en se nourrissant d'insectes qui, laissés à eux-mêmes se multiplieraient à l'infini, détruiraient les forêts et ruineraient les récoltes. Les oiseaux migrateurs aimés des chasseurs ont une grande valeur comme contribution à notre alimentation et comme source de saine récréation. En plus de leur valeur pratique, beaucoup d'oiseaux ont une grande valeur esthétique. Le plumage splendide et la voix harmonieuse de plusieurs variétés d'oiseaux ajoutent grandement à la beauté de la nature et à l'agrément de la vie au grand air; même les oiseaux au plumage modeste et à la voix peu mélodieuse contribuent à donner de l'animation et de la gaieté au monde extérieur. Les oiseaux familiers occupent une telle place dans notre vie que sans eux le monde perdrait de sa couleur, de sa lumière et de son intérêt. Le système uniforme de protection adopté par la loi est un grand pas dans la voie de leur préservation et devrait recevoir l'appui enthousiaste de tous les citoyens bien pensants.

Les services économiques rendus par les oiseaux insectivores ne sauraient être surévalués. Peu d'entre nous apprécient ce service à sa juste valeur. La fécondité des insectes est presque incroyable, et les arbres et les plantes, à tous les degrés de leur croissance, depuis la graine jusqu'à leur plein développement, sont attaqués par des myriades de larves et d'insectes. Sans leurs ennemis constants les oiseaux qui dévorent une quantité innombrable d'œufs, de larves et d'insectes, les multitudes voraces de ces insectes semeraient la désolation dans les champs et les bois. Sans le concours assidu des oiseaux il serait impossible de protéger les moissons et les forêts contre les légions de vers, chenilles, scarabées, poux des plantes et larves qui les assaillent.

La forêt n'existerait pas longtemps sans la chasse incessante aux insectes poursuivie par les oiseaux; aussi protéger les oiseaux et en augmenter le nombre si possible, est-il l'un des meilleurs moyens à notre disposition de protéger les terres boisées. Tous ceux qui connaissent l'énorme valeur de la forêt, comprendront l'importance capitale de protéger les oiseaux.

LES PICS-BOIS SAUVENT LES ARBRES.

Pour la protection des arbres de nos forêts nous sommes surtout redevables aux pics-bois, aux grimpeurs, aux mésanges et aux fauvettes. Il n'y a pour ainsi dire pas une crevasse dans l'écorce et pas une feuille sur les branches qui soit oubliée par ces oiseaux dans leurs recherches pour leur nourriture, et la terre et les dépôts de feuilles au pied des arbres sont examinés par eux avec le même soin, pour trouver les insectes qui s'y cachent. Il est très intéressant de remarquer que la nature, en vue d'augmenter leur efficacité, a procédé pour ainsi dire à la division du travail entre les diverses espèces en leur donnant des habitudes et un outillage, si l'on peut dire, différents; de sorte que certaines espèces poursuivent leurs proies sur le tronc et les plus grosses branches de l'arbre tandis que d'autres cherchent les leurs sur les plus petites branches et sur le feuillage.

Dans le passé les cultivateurs et les planteurs d'arbres fruitiers et tous ceux pour qui les petits oiseaux sont un gibier, ont détruit des quantités considérables d'oiseaux utiles ou inoffensifs. Les cultivateurs et les producteurs de fruits agissaient ainsi sous l'impression qu'ils protégeaient leurs récoltes contre les oiseaux. Il arrive parfois que les oiseaux font quelque dommage aux récoltes quand le cultivateur pour semer son grain, a détruit les fraises sauvages et les plantes à graines dont ils se nourrissent, ils se rabattent alors sur le grain ou les fruits cultivés. Mais le dommage ainsi fait par les oiseaux est insignifiant comparé aux services qu'ils rendent. Le but de la loi, naturellement, est de protéger les oiseaux, non seulement contre ceux qui les considèrent comme du gibier, mais encore contre les cultivateurs mal renseignés, qui croient se débarrasser d'un fléau en tuant les oiseaux.

LES OISEAUX SAUVENT LES MOISSONS.

On possède des preuves abondantes et incontestables, que les oiseaux sont les sauveurs des moissons.

En examinant des estomacs d'oiseaux, des biologistes du département de l'Agriculture des États-Unis ont constaté que les insectes constituaient 100 pour 100 de la nourriture d'été de quatre variétés de l'hirondelle commune et du hibou; 98 pour 100 du phoebe, 94 pour 100 du loriot de Baltimore, 98 pour 100 du roitelet, 80 pour 100 de la corneille commune, du gobe-mouches et de quatre variétés de pics-bois, 74 pour 100 de l'alouette des champs, 68 pour 100 de la fauvette à tête noire et de l'oiseau bleu, 64 pour 100 de la grive brune, 42 pour 100 du rouge-gorge et de la moitié à un tiers de plusieurs autres espèces bien connues. Ces renseignements ont été obtenus par l'examen de l'estomac de plusieurs centaines, parfois plus d'un millier d'oiseaux de chaque espèce. En hiver, quand les insectes sont disparus, bon nombre des oiseaux qui n'émigrent pas à la saison froide se nourrissent de la graine des herbes sauvages, diminuant par là la diffusion des mauvaises herbes durant l'été suivant.

Les moustiques, les mouches et autres insectes répandent les maladies contagieuses. Les moustiques seraient un fléau bien plus grand qu'ils ne le sont sans les hiboux, les engoulevents, les hirondelles, les martinets et les gobe-mouches, qui dévorent des myriades de ces ennuyeux insectes. Les canards et autres oiseaux qui habitent les étangs, les lacs et les rivières consomment des quantités phénoménales de larves de

moustiques. Quant aux mouches presque toutes les espèces d'oiseaux en mangent.

Même les hiboux et les corneilles. Les rats et les mulots endommagent fréquemment les moissons et le grain en grange, de même aussi que les arbres fruitiers dont ils rongent l'écorce. Les hidoux et les éperviers rendent de grands services en détruisant ces rôdeurs.

La loi défend de tuer les oiseaux migrateurs suivants en aucun temps; go-glus, grives de la Caroline, fauvettes, coucous, pics, moucherolles, grosbecs, colibris ou oiseaux mouches, roitelets, martinets, alouettes des champs, engoulevents, (nighthawks), casse-noisettes, loriot, rouge-gorges, lanerets, hirondelles, martinets (swifts), pinsons, mésanges, grives, viréos, fauvettes, bombycilles, engoulevents de la Virginie, pics-verts, grives de la Caroline et tous autres oiseaux perchés se nourrissant en totalité ou en partie d'insectes. La loi stipule que l'interdiction de chasser les autres oiseaux migrateurs non considérés comme du gibier sera en vigueur durant les douze mois de l'année avec cette seule exception que les Esquimaux et les sauvages pourront prendre en tous temps les pingouins, les quillelots ordinaires et de Californie et les macareux pour s'en nourrir; ils pourront aussi se servir de la peau de ces oiseaux pour s'en faire des vêtements. Les oiseaux migrateurs et considérés gibier aux termes de la loi sont les suivants: poules-d'eau, y compris les bernaches, les canards et les oies sauvages et les cygnes, les grues de diverses espèces, les râles de diverses espèces, les oiseaux des rivages, y compris les avocettes, courlis, bécassines rousses, barges, canuts, huttries, phalaropes, pluviers, tringas, bécassines, échassiers, oiseaux du rissac, tourne-pierres, bécasseaux, bécasses ibis, pigeons sauvages et colombes.

La loi stipule que pour dix ans à venir il sera interdit de faire la chasse aux oiseaux-gibiers suivants: pigeons à queue rayée, grues d'Amérique, du Canada, du Mexique, cygnes, courlis et tous les échassiers (sauf le pluvier doré et le pluvier à gorge-noire), la bécasse Wilson, la bécassine, et les gros et petits ibis, pourvu que pendant ces dix ans la saison d'interdiction de chasse touchant les échassiers, les cygnes et les courlis, en Colombie-Britannique soit déterminée par les autorités compétentes dans les limites de la province, sans excéder les dates et autres limitations stipulées dans la loi pour les groupes auxquels ces oiseaux appartiennent respectivement.

Les oiseaux migrateurs et qui ne sont pas du gibier mentionnés par la loi sont les pingouins, pingouins huppés, butors, harles, fous, grèbes, quillelots, goélands et mouettes, hérons, labbes, plongeurs, quillelots de Californie, pétrels, macareux, et hirondelles de mer.

Il est défendu de s'emparer des nids ou des œufs des oiseaux migrateurs, sauf sur permis pour raisons scientifiques ou d'élevage.

DROIT DE TUER.

L'article 7 intéresse tout particulièrement les fermiers et les horticulteurs et se lit comme suit:

"Un permis de tuer l'une quelconque des espèces d'oiseaux mentionnées ci-dessus qui, par extraordinaire, serait devenue une menace grave pour l'agriculture ou pour quelque autre intérêt général, dans une région déterminée, pourra être émis par les autorités compétentes sous des règlements appropriés établis par elle, et tel permis deviendra nul ou pourra être annulé en tout temps quand, dans l'opinion des dites autorités, les exigences particulières ont disparu, et aucun oiseau tué en vertu de ce permis ne pourra être expédié, vendu ou offert en vente."

La loi interdit pendant 5 ans la chasse aux canards des bois et aux eiders.

Des saisons d'interdiction de chasse touchant les oiseaux gibiers migrateurs ont été établies par la loi du 15 décembre au 31 août, inclusivement, dans les provinces suivantes: Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Alberta, Colombie-Britannique (district nord), territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

La raison de ceci, c'est que les oiseaux se sont accouplés avant d'immigrer, et si l'un ou l'autre des oiseaux du couple est détruit, l'oiseau survivant ne s'accouple pas de nouveau.

LES RÈGLEMENTS DU CHARBON CONSOLIDÉS

Au lieu de l'ancienne forme si modifiée, ils sont divisés en trois séries.

FORME REVISEE DISPONIBLE.

Les règlements concernant le charbon que le Contrôleur du combustible avait publiés de temps à autre viennent d'être modifiés et consolidés, et ils ont été approuvés par arrêté en conseil dans leur forme révisée.

Au lieu de l'ancienne formule qui comprenait la publication originale et divers amendements, les règlements ont été classifiés de nouveau et divisés en trois séries. Celles-ci sont appelées A, B et C, et couvrent les sujets suivants:

A. Règlements concernant l'organisation et les licences des commerçants de charbon.

B. Règlements concernant l'importation, la vente et la livraison du charbon.

C. Règlements fixant et contrôlant les prix et les profits nets sur le charbon vendu au Canada.

On a commencé à distribuer des copies de ces règlements aux commerçants de charbon, aux commissaires du combustible et autres personnes intéressées. Elles sont adressées par le Bureau du contrôleur du combustible, ainsi que par les bureaux des administrateurs provinciaux du combustible.

L'achat de saumon britannique.

Le gouvernement publie le mémorandum suivant:

"Le rapport à l'effet que le gouvernement aurait acheté pour un montant de huit millions de dollars du saumon en conserve de la Colombie-Britannique, encore en mains et non vendu, est tout à fait inexact. L'achat a été fait pour le ministère des vivres britannique à des conditions fixées par la Commission des achats de guerre. Tout le saumon a été expédié et les conditions de paiement ont été remplies. Il reste encore un faible montant en litige qui fera le sujet d'un règlement. C'était un achat auquel le gouvernement n'a rien eu à faire, excepté en qualité d'intermédiaire, vu qu'il y a eu certaine dispute, quant au prix et aux conditions, entre l'agence d'achat et les paqueurs de saumon de la Colombie-Britannique. Ces derniers demandaient un prix de beaucoup plus élevé que ceux de l'état de Washington, mais le gouvernement fédéral a confirmé les recommandations de la Commission des vivres du Canada en vue d'un arrangement."

Le prix des œufs en Angleterre.

Le commissaire britannique du ravitaillement a rendu une ordonnance réglementant le prix des œufs. Cette ordonnance établit un prix maximum pour tous les œufs, excepté les œufs de pluviers et de mouettes. Le prix maximum des œufs frais vendus au consommateur (qu'ils soient produits indigènes ou importés), au poids de 1 once $\frac{1}{2}$ ou plus, est de 5s. 6d. la douzaine; celui des œufs conservés, 4s. 6d. la douzaine; et le prix des petits œufs pesant moins de 1 once $\frac{1}{2}$, 3s. la douzaine.

Le T. de G. rend l'épargne facile.

Le système des timbres d'épargne de guerre est un moyen de placer le surplus d'argent de toutes les classes de la population au service de l'Etat à un taux d'intérêt assez rémunérateur. Payez \$4 aujourd'hui même pour un timbre de guerre et, en janvier 1924, le gouvernement vous remboursera \$5. Le taux d'intérêt ainsi payé s'élève à un peu plus de 4 $\frac{1}{2}$ pour 100 composé semi-annuellement.

PENSIONS NON RÉCLAMÉES.

Il y a encore un grand nombre de parents ou amis de soldats qui auraient droit de réclamer des pensions. La Commission des Pensions publie la liste suivante et la dernière adresse des personnes qu'il n'a pas encore été possible de retracer:

M. Bruce Cameron, Innisfree, Alta.
Mme M. L. Drury, hôtel Ritz-Carleton, Montréal, P.Q.
M. Christopher A. Church, bureau de poste Tueman, Burlington, Ont.
Mme Jean Fletcher, livraison générale, Portland, Orégon, E.-U.A.
M. N. Powers, 31 rue Dowd, Montréal, P.Q.
Mme Ernestine Wood, 432, 20e ave, N.-E., Calgary, Alta.
Sergt. Robert Moffatt, maison de rapport Yale, Calgary, Alta.
Charles A. Austen, No. 2502872, conscrit de Winnipeg. Troupes can. de ch. de fer, 65 rue Furby, Winnipeg, Man.
Mme Marion B. S. Fullarton, 1001 rue Richards, Vancouver, C.-B.
Clarence J. Slattery, bureau de poste Bowell, Medicine Hat, Alta.
Kevet Campbell, livraison générale, Toronto, Ont.
George Henry Wright, Niagara-on-the-Lake, Ont.
John Dawson, 1752 rue Davie, Vancouver, C.-B.
M. Pierre Boisselle, Delmas, Sask.
M. James Smith, quartiers généraux, R.F.A., 42 Wing, Deseront, Ont.
Mme Elizabeth M. Bradbury, 218 rue Aqueduc, Montréal, P.Q.
James William Ryan, Mission de recrutement britannique, Chicago, Ill., E.-U.A.
John Conroy, bureau de poste, Maryland, Ont.
Mme Mary Brimble, 46 ave Austin, Toronto, Ont.
Thomas Cavanagh, a/s Br. Chemical Co., Trenton, Ont.
Cap. William John Ford, 19 ave Hibernia, Toronto, Ont.
Joseph Dionnis Fontaine, 565 rue Mont-Royal-est, Montréal, P.Q.
Harry Hand, 580 rue Bathurst, Toronto, Ont.
Ian Hector Steven, 127 chemin Rainsford, East-Toronto, Ont.
Alfred J. Rose, 155 ave Eagle, Brantford, Ont.
George Henry Thompson, rue Wells, bureau de poste, casier 367, Goderich, Ont.
M. Clifford H. Johnson, British Chemical Co., T.M.T. Dept., Trenton, Ont.
Edgar Lionel Burford, 205 rue Lott-ridge, Hamilton, Ont.
Mme Annie Heath, 609 rue Agnes, Winnipeg, Man.
John Ed. Henderson, 156 rue Front, ouest, Vancouver, C.-B.
Cap. M. Lockhart Tindall, a/s Rév. A. E. Horner, St. Matthew's Rec., bureau de poste, Nassau, Bahamas, I.O.
Frank Delville Johnston, Minnedosa, Man.
Charles Samuel Castle, a/s G.W.V. Assn., bureau de poste, casier 20, Vancouver, C.-B.
M. Alfred McDonough, a/s Mme Finn, 5 Cunard court, Halifax, N.-E.
Charles Picken, 60 ave Palmerston, Toronto, Ont.
Cap. Alfred A. Gibson, 207 édifice Scott, Winnipeg, Man.
Thomas Muckle, 1020 rue Redfern, Victoria, C.-B.
M. Martin Anderson, a/s Bureau des Pensions, 59 rue Yonge, Toronto, Ont.
M. Alexander C. Thompson, bureau de la Commission des pensions, 53 édifice de la Banque de Toronto, London, Ont.
Edwin T. Lloyd, 5 ave Howick, Toronto, Ont.
Oscar Breckon, 1852 rue Lorne, Regina, Sask.
Mme Rose Salvail, 566 rue Valois, Montréal, P.Q.
William George Bloom, 220 1ère ave, Toronto, Ont.
Mme Myrtle Edith Peterson, pour Richards Child, 14e ave., Cochrane, Ont.
Mme Esther J. Bayes, a/s M. G. Bayes, Newburg, Sask.
Mme H. G. Gatchell, 32 rue Waverley, Ottawa, Ont.
Robert O. Thorpe, livraison générale, Medicine Hat, Alta.
Leonard G. E. Willows, 689 ave Mulvey, Winnipeg, Man.
Gilbert Frank Smith, bureau de poste, casier 638, North Bay, Ont.

LE MINISTÈRE DE LA MILICE RECHERCHE
LES PARENTS DE CERTAINS SOLDATS

Le ministère de la Milice et de la Défense s'est efforcé, mais sans résultat, de retrouver les parents des soldats suivants portés sur la liste des tués ou des blessés. Les personnes intéressées qui verront cette liste sont priées de communiquer avec le ministre de la Milice, à Ottawa.

Grade et nom.	Sort du soldat.	Proche parent.	Parenté.	Dernière adresse.
Sergt. Anderson, James.....	Tué, 27-9-18.....	Charles Anderson.....	Père.....	Charlton, U.C.E.-U.A.
Soldat Anderson, Darwin.....	Disp. 21-8-17.....	Martin Anderson.....	Père.....	Vancouver, C.-B.
Soldat Armstrong, Harry.....	Mort de b. 24-10-18..	Bessie Conway.....	Amie.....	447 rue Market, San Francisco, Cal. E.-U.A.
Soldat Cadona, Eugène.....	Disp. 1-10-18.....	Edgar Cadona.....	Frère.....	589 rue Amherst, Montréal,
Soldat Doucet, Philippe.....	Mort, 23-10-18.....	Mme Justine Doucet.....	Epouse.....	Allenville, North Co., N.-B.
Soldat Doyle, Frank.....	Mort de b. 28-5-18..	Catherine Kenney.....	Sœur.....	399 rue Bleau, St. Alban, Vt., E.-U.A.
Soldat Hill, Reid.....	Tué, 27-9-18.....	Charles Hill.....	Frère.....	Gen. Del. Battleburg, Vt., E.-U.A.
Soldat Kelly, John.....	Mort de b. 18-10-18..	Thos. Kelly.....	Oncle.....	Fort Francis, Ontario.
Soldat Mahoney, Jim.....	Tué, 6-3-18.....	James Mahoney.....	Père.....	Windigo, Ont.
Soldat McPhee, Harry.....	Tué, 1-10-18.....	Mme Mary McPhee.....	Mère.....	627 rue St-Hubert, Montréal, P.Q.
Soldat O'Lary, Benjamin.....	Mort, 13-10-18.....	Geo. O'Lary.....	Frère.....	1224 rue Biddle E., Baltimore, Ind. E.-U.A.
Soldat Patrick, Frank Charles..	Tué, 8-9-18.....	Frank Tom Patrick.....	Père.....	1125 rue Fielmore, San Francisco, Cal., E.-U.A.
Soldat Percy, Charles Robert....	Mort de b. 23-9-18..	Mme Lilian Percy.....	Epouse.....	747 rue Hamilton, Vancouver, C.-B.
Soldat Roberts, Frank.....	Tué, 27-9-18.....	William Roberts.....	Père.....	Woodstock, R.I., E.-U.A.
Soldat Rousseau, Albert.....	Tué, 8-8-18.....	Mme Adeline Rousseau.....	Mère.....	St. Jean, P.Q.
Soldat Russell, Harry.....	Tué, 13-6-16.....	Jos. Russell.....	Père.....	Campbells Bay, P.Q.
Soldat Smith, Joseph.....	Tué, 28-8-18.....	Henry Smith.....	Père.....	2423 rue Harrison N., Indianapolis, Ind. E.-U.A.

George Leber, Y.M.C.A., Trenton, Ont.
George V. Henderson, Strathclair, Man.
M. John Boyce, pour les enfants Brodie, 2800 ave Park, Toronto, Ont.
Mme Annie McNicol, 62 chemin Forest, Galt, Ont.
James A. Brown, 917 rue Maund est, Springfield, Ohio, E.-U.A.
John A. Crousse, a/s Evans, Coleman & Evans, Vancouver, B.-C.
M. William A. Dunbar, Guernsey, Sask.
Peter Stevens, bureau de poste, Fort William, Ont.
Joseph Thomas Brown, chambre 47, 18 rue Toronto, Toronto, Ont.
Edward W. Clifford, Pinehurst, Ancaster, Ont.
Alexander S. MacDonald, 477A rue des Seigneurs, Montréal, P.Q.
Mme Elizabeth Anna Mitchell, Castle Reigh., Col. Co., N.-E.
Mme Wm G. Higgins, a/s Victoria Day Nursery, 374 rue Victoria, Toronto, Ont.
Clifford Schenck, Anyox, C.-B.
Blair Babcock, Moosejaw, Sask.
Mide Kadovask, a/s J. H. Schofield & Co., bureau de poste, casier 418, Trail, B.-C.
John Burke, a/s T. J. Flinn, Attise Mine, Elk Lake, Ont.
M. Allan McDonald, rue Marmora, bureau de poste, casier 995, Trenton, Ont.
Arthur Richard, livraison générale, Calgary, Ont.
Bertram Charles Rowley, 424, 15e rue est, Flatbush, Brooklyn, N.Y., E.-U.A.
James P. Harrigan, 18 rue Ophir, Jamaica Plain, Mass., E.-U.A.
Mme Elizabeth H. Hammond, Tofield, Alta.
Mme Mary E. Eaton, 500 chemin Dovercourt, Toronto, Ont.
Charles Borman, Wilcox, Sask.
Robert A. Bowlby, 31, 51e rue ouest, New-York, N.-Y., E.-U.A.
Herbert E. Hooper, Collège Weiley, Winnipeg, Man.
Mme Julia Ann Cooney, pour les enfants Robbins, Bancroft, Ont.
Frank E. Henderson, 86 rue Kennedy, St-John, N.-B.
Hartley R. Forbes, 2 rue Edward, Halifax, N.-E.
William Mayor, livraison générale, Toronto, Ont.
Fred Williamson, a/s Murray & Cooper, Barons, Alta.
Albert Buckingham, a/s G.W.V.A., 130 rue Hastings, Vancouver, C.-B.
M. Edmund J. Jurt, Hammond, C.-B.
Mme Mary L. Tyo, Cornwall, Ont.
Bertie Escott, 956 rue Garnet, Regina, Sask.
Alfred Newman, 10 rue Coursol, Montréal, P.Q.
William Reid, bureau de poste, Nouveau Toronto, Ont.
James R. Colton, livraison générale, Vancouver, C.-B.

Thomas Bennett, hôtel Occidental, Winnipeg, Man.
Phinehas Holcomb, Kipling, Sask.
Mme Annie McBurnie, 1098 rue Parthenais, Montréal, P.Q.
Robert Haggart, Dundurn, Sask.
Edward C. Saunders, rue King, Midland, Ont.
Fred Johnson, Bloomfield, Ont.
Peter Lemauevil, livraison générale, Vancouver, C.-B.
L.-cap. Fred. Mason, 108 rue Waterloo, London, Ont.
Peter Martin, Agrathuna, Port-du-Port, Terre-Neuve.
Noël Charron, Rec. Div. Line, 328 Kelly Field No. 1, San Antonio, Texas, E.-U.A.
Alexander S. Norton, livraison générale, Vancouver, C.-B.
M. Ernest W. Hall, 21 maison de rapport Manhattan, 784 Thurlow, Vancouver, C.-B.
Edward Smith, 731 12e ave, New-Westminster, C.-B.
L.-cap. Leith J. Garrett, 348 rue La-gauchetière, Montréal, P.Q.
M. Michael Loftus, 404 rue Clinton, Toronto, Ont.
M. Joseph Bower, courrier de malle de Calgary, Alta.
L.-cap. Wallace L. White, High-Hill, Sask.
M. James B. Clewitt, Watrous, Sask.
M. Wesley J. Jones, 1950 rue Smith, Regina, Sask.
M. Izard W. Rogers, a/s G.W.V.A., rue Hastings, Vancouver, C.-B.
M. Andrew Doiron, Botsford-Portage, comté Westmorland, N.-B.
M. Alexander Murdoch, 641A rue Fort, Victoria, C.-B.
M. Gustaff Jens, 1606 rue Galener, Milwaukee, Wisc., E.-U.A.
M. John Watson, 862 1re rue, New-Bedford, Mass., E.-U.A.
M. Lawson B. Hanson, 561 rue Charlotte, York, N.-B.
M. Ernest H. Simpson, hôtel Y.M.C.A., 7e rue, Los Angeles, Cal., E.-U.A.
M. Joseph Cedar, 32 rue Spencer, Welland, Ont.
M. Percy A. Gletcher, Hazenmore, Sask.
M. Richard McKie, 182 ave Lansdowne, Winnipeg, Man.
M. Frederick G. Armstrong, Keewatin, Ont.
M. James P. Higgins, Oshawa, Ont.
M. Charles F. Howard, a/s bureau de poste, Humber-Bay, Ont.
M. Lewis H. Martel, bureau de poste, Joliette, P.Q.
Sergt. int. Allan Anthony, Lang-Bay, C.-B.
Mme Lillian Thompson, 8 rue Pleasant, Eastport, Maine, E.-U.A.
M. Alexander F. Lyon, a/s G.O.C., M.D. n° 12, Regina, Sask.
M. Joseph Moulson, 231 ave Lexington, Brooklyn, N.-Y., E.-U.A.

CONFÉRENCE DES TIMBRES
D'ÉPARGNES DE GUERRE.

Une conférence des membres du comité national des Timbres d'épargne a lieu présentement dans la capitale avec sir Thomas White, le ministre des Finances. Elle s'est ouverte aujourd'hui et doit durer jusqu'au 12. Le principal sujet de discussion est la campagne en faveur des timbres d'épargne de guerre. Il est venu des représentants de toutes les parties du Canada.

Les deux timbres font la paire.

Qu'est-ce qu'un timbre d'économie? C'est un moyen offert aux gens qui ne peuvent payer \$4 d'un coup pour un timbre d'épargne de guerre, pour économiser ce qu'il faut afin d'en acheter un. On paie 25c pour un timbre d'économie plus une carte d'économie contenant seize carreaux pour recevoir les timbres au fur et à mesure qu'on les achète. Quand la carte est remplie, on doit l'échanger pour un timbre d'épargne de guerre. Le porteur devrait alors acheter une autre carte d'économie avec un timbre et recommencer à économiser pour avoir un second timbre de guerre, et ainsi de suite.

M. John Bones, Barwick, Ont.
M. William P. Matheson, bureau de poste, Iris, I.P.-E.
M. William H. Brook, 7 rue Ash, Stratford, Ont.
M. Thomas Murray, R.R. n° 2, Ennis-more, P.Q.
M. William J. Seymour, a/s Northland Milling Co., Oak-Lake, Man.
Mme Mary M. Simon-Joe, Ste-Anne de Ristigouche, P.Q.
M. Joseph Stunton, Red Triangle Club, Queen et Victoria, Toronto, Ont.
M. Gustave Kerster, 203 rue Harcourt, Sturgeon-Creek, Sask.
M. George Carrion, 2614 rue South-Railway, Regina, Sask.
M. Lawrence Close, 19 rue Pickering-Est, Toronto, Ont.
M. John P. Bailey, 11418 102e rue, Edmonton, Alta.
M. Charles Stonebridge, 51 rue Church-Ouest, Brockville, Ont.
M. Joseph Beaulieu, bureau de poste, station de ch. de fer, Montmagny, P.Q.
M. George Couture, a/s G.W.V.A., Vancouver, C.-B.
M. Wilfred E. Thomson, livraison générale, Transcona, Man.
M. Thomas B. Wilson, livraison générale, Toronto, Ont.
M. John Marshall, 340 ave Ouest, 53, Los Angeles, Cal., E.-U.A.
M. John McCorkick, a/s G.T.P., S.S. Officer, Prince-Rupert, C.-B.